C.R.I.C. N° 65 (2006-2007)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 77 (2006-2007)

Séance publique de Commission *

Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole

Jeudi 8 mars 2007

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Interpellations 4

Interpellation de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le suivi des 253 sites pollués ».

(Orateurs : M. le Président, M. Borsus, Mme Tillieux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) 4

Interpellation de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la subsidiation de certaines infrastructures en milieu rural ».

(Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) 9

Interpellation de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme et à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur « l'industrie du bois face à un manque de matière première ».

(Orateurs : M. le Président, MM. Stoffels, Gennen, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) 11

Interpellation de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la gestion du centre d'enfouissement technique du champ de Beaumont à Monceau-sur-Sambre ».

(Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) 16

Questions orales 21

Question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'importante concentration de radon dans plusieurs régions de Wallonie ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Tillieux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) 21

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les enquêtes relatives aux sites de Brennhage et de Flög ».

(Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) 23

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les dysfonctionnements constatés dans la majorité des stations d'épuration individuelles ».

Question orale de Mme Cornet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les récents chiffres communiqués en matière d'efficacité des stations d'épuration individuelles et, plus largement, sur la politique du Gouvernement en matière d'épuration individuelle ».

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'évaluation des systèmes d'épuration individuels ».

(Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, Mmes Cornet, Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) 24

Question orale de Mme Bertouille à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la décharge du Mont d'Or à Kain suivi de l'étude de la SPAQuE ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Bertouille, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) 29

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le transfert d'activités de la société Agrophil à Villers-le-Gambon ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) 30

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le coût de la production agricole ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) 32

Abréviations courantes 35

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Robert MEUREAU, Président.

– La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral débute à 14 heures 12 minutes.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LE SUIVI DES 253 SITES POLLUÉS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le suivi des 253 sites pollués ».

Mme Tillieux souhaite se joindre à cette interpellation.

La parole est à M. Borsus pour développer son interpellation.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je vous retrouve pour débattre de l'environnement, et plus particulièrement d'un dossier qui concerne le suivi des sites pollués en Région wallonne. Vous le savez, le dossier avait fait couler pas mal d'encre en Wallonie à l'automne 2005 et à d'autres moments de notre histoire politique récente.

En septembre 2005, la SPAQuE avait publié sur son site Internet la liste des 253 sites pollués qui, en fonction d'une série de critères identifiés, étaient réputés figurer parmi les plus pollués de la Région wallonne. Ces 253 sites, n'éludant pas la question d'un certain nombre d'autres sites qui, même s'ils ne figurent pas dans cette liste des 253 au hit-parade des sites potentiellement les plus dangereux, apparaissent également dans le répertoire de l'ensemble des sites recueillant des déchets et pouvant comporter un certain nombre de conséquences environnementales ou en termes de santé publique, moins aiguës, moins dangereuses que les 253 sus-nommés.

Dans ce contexte, un certain nombre de décisions ont été prises à votre initiative, des contacts ont été annoncés avec les autres interlocuteurs en charge de ce dossier, qu'ils soient d'ailleurs régionaux, lorsqu'il s'agit de sites d'activité économique désaffectés, ou qu'ils soient à la Communauté française, en termes de prévention santé ou de suivi, de *monitoring* de la santé des riverains. Parmi les interlocuteurs régionaux, on compte bien sûr, votre consœur, Mme Vienne, Ministre en charge de la Santé publique.

Dès lors, ne vous demandant pas le détail de chacun des sites, nonobstant la latitude que permet une interpellation, ce ne serait pas possible techniquement, mais j'aurais souhaité obtenir un regard transversal, complété peut-être par d'autres commentaires écrits que vous pourriez nous transmettre, le cas échéant, après cette Commission. J'aurais voulu vous demander une analyse transversale de l'état du dossier. Nous en avons eu écho ponctuellement à travers le processus de réhabilitation à mener où les conclusions en termes d'incidences possibles pour la santé des riverains, sont révélées concernant tel ou tel site.

À cet égard, nous avons eu écho récemment du traitement du dossier de Fontiloy. Plus récemment, l'actualité évoquait le site d'Amougies. Mais indépendamment de ces informations ponctuelles, j'aurais souhaité vous demander, à la faveur de mon interpellation, de façon globale, où on en est dans le processus. Quels sont aujourd'hui les moyens mis en œuvre ? Quels sont les dossiers qui vous préoccupent de façon plus aiguë ? Quels sont les dossiers auxquels, à l'avenir, vous estimez devoir porter le plus d'attention ?

La SPAQuE s'est-elle vue réorientée dans son approche ? Méthodologiquement, est-on toujours bien dans la même ligne de conduite que celle de 2005-2006 ?

Y a-t-il des angles d'analyse qui, à la lumière des dossiers que vous gérez avec la SPAQuE et les autres interlocuteurs administratifs régionaux, doivent être corrigés ?

Aujourd'hui, des situations paraissent-elles de nature à justifier des investigations urgentes et approfondies pour éviter des risques potentiels en termes de santé publique ?

Comment se structure la concertation avec la Communauté française ? À partir du moment où différents interlocuteurs régionaux et communautaires sont autour de la table, comment chacun mène-t-il à bien sa tâche et nourrit-il cette concertation ?

Il est impératif, pour bien appréhender cette problématique, que chacun dans son domaine de compétence, même en ce qui concerne la préoccupation environnementale, mette en place des actions. Il est important

qu'un *monitoring* serré de l'ensemble de ces sites puisse être effectué.

Cette liste évolue-t-elle ou a-t-elle évolué ? Ces 253 sites sont-ils toujours les mêmes ou, à l'inverse, doit-on considérer qu'il y en a 312 ? La composition de cette liste, en fonction des analyses scientifiques menées doit-elle être, quant à son ampleur, modifiée ? Faut-il modifier la liste des sites qui figurent en son sein ?

Je vous remercie d'ores et déjà, de même que Mme Tillieux de partager le souci qui est le mien à la faveur de cette interpellation.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je voudrais vous remercier de me permettre d'intervenir à la suite de l'interpellation de M. Borsus.

Monsieur le Ministre, le 30 janvier dernier, je vous interpellais au sujet de l'ancienne décharge de Limoy à Loyers et sur les risques liés aux biogaz et aux écoulements des eaux pour la santé des riverains. Je vous demandais notamment de rendre plus transparentes les informations liées à la gestion de ce site. C'est en effet essentiel pour les riverains.

À ce titre, une réunion d'information organisée par la SPAQuE, ce mardi, a permis d'éclaircir un certain nombre de points.

On y a appris que l'ancienne décharge est désormais classée en catégorie «A». Autrement dit, de nouvelles études sur les eaux souterraines et le biogaz indiquent que le site est très pollué et prioritaire à la réhabilitation. L'administrateur directeur de la SPAQuE a indiqué que jusqu'à présent, les mécanismes utilisés sont de fortune. Selon lui, il faudra gérer le site de manière à apporter une solution plus sérieuse. Pour ces raisons, la SPAQuE plaide en faveur d'une réhabilitation.

Lors de la réunion organisée mardi à Loyers, on a également appris que la durée moyenne de réhabilitation d'une décharge est de 30 ans après la fin de son exploitation. Le site de Limoy est fermé depuis environ 15 ans. Mais ces 15 années, il n'a pas fait l'objet d'un assainissement contrôlé. Est-il donc réaliste de dire que sa réhabilitation totale sera assurée d'ici 15 ans si on entreprend la dépollution sans tarder ?

La décision de réhabilitation dépend du Gouvernement wallon. Pour commencer un véritable processus de dépollution du site, la SPAQuE doit en effet attendre un mandat officiel du Gouvernement. Alors seulement, la réhabilitation pourra commencer. Même si le rapport définitif de la SPAQuE doit vous parvenir d'ici un mois environ, je souhaiterais savoir si le Gouvernement s'est penché aujourd'hui sur le site de Limoy.

Une autre question fondamentale pour le bon déroulement de la réhabilitation du site concerne la facture à payer. La SPAQuE estime que cette facture s'élèvera à environ 3.200.000 euros. Cette appréciation repose sur un tarif global de 200 euros au mètre carré. Ce tarif semble commun à l'ensemble des sites pollués.

Mais qui va payer cette facture ?

Le Gouvernement wallon peut soit décider d'appliquer le principe de pollueur-payeur, auquel cas la note sera envoyée à l'ancien exploitant du site, soit il peut décider de prendre les frais à sa charge.

Je souhaiterais donc avoir des précisions quant à la volonté du Gouvernement à cet égard. Les autorités communales seraient-elles aussi appelées à mettre la main au portefeuille ?

À ce sujet, la presse d'aujourd'hui fait état de divisions entre vous-même et les autorités communales de Namur. Vous vous êtes prononcé en faveur de l'application du principe du pollueur-payeur, avec, pour conséquence, une intervention de la Ville dans le financement des travaux de dépollution, étant donné que Limoy n'était pas une décharge sauvage mais autorisée. De son côté, l'échevin de l'Environnement namurois a manifesté son intention de réaliser une analyse juridique pour déterminer la responsabilité de la commune.

Monsieur le Ministre, il ne faudrait pas que cet accrochage retarde la décision de réhabilitation, ainsi que son bon déroulement. Quoi qu'il en soit, si la Ville devait intervenir, pouvez-vous déjà nous dire, aujourd'hui, comment seraient réparties les responsabilités de chacun dans ce dossier ?

Enfin, il ressort de la réunion organisée par la SPAQuE, mardi soir, que cette dernière n'informe pas de manière proactive les autorités communales namuroises et les autorités communales, en général. Or, dans un domaine aussi essentiel que la santé environnementale, la communication est primordiale. Il conviendrait donc que la SPAQuE informe systématiquement les autorités communales des actions menées sur les sites à l'étude et sur les résultats des investigations, que ce soit à propos de Limoy ou de tout autre site pollué.

M. le Président. – Madame Tillieux, la question de M. Borsus était posée de manière générale pour l'ensemble des 253 sites et, ici, votre intervention porte essentiellement sur un site.

J'invite donc M. le Ministre à répondre, mais si cela devait être incomplet, ce n'est pas à moi de le dire, c'est à M. le Ministre de voir jusqu'où il peut répondre. À l'avenir, en tout cas, si c'est général, c'est général ou alors on se joint sur un point particulier.

Mme Tillieux (PS). – Je tiens à préciser, Monsieur le Président, que j'avais souhaité poser une question d'actualité qui a été refusée parce que le sujet a été abordé en Commission.

M. le Président. – J'en ferai donc référence au Président de l'Assemblée.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, Madame la Députée, je tiens à vous remercier de m'interroger sur ce sujet particulièrement important pour nos concitoyens et de l'avoir fait avec beaucoup d'intérêt.

Le premier élément concerne la méthode transversale et continue dans le temps. Je répondrai en même temps à Mme Tillieux par rapport à ce principe et cette méthode qui sont particulièrement relevants.

Comme vous l'avez indiqué, il y a un hit-parade. Comment est-il établi ? J'ai donné comme instructions, il y a de cela un an et demi, deux ans, de classer les sites suivant un axe « environnement-santé ». Vu le travail gigantesque par rapport à la réhabilitation de ces sites (3.500 friches et 2.500 dépotoirs), il faut pouvoir classer ces derniers suivant certains critères. Le critère retenu est donc le critère environnement-santé.

Vous l'avez dit avec beaucoup d'à-propos, Monsieur Borsus, il y a effectivement des sites dont la pollution est avérée et des sites dont la pollution est suspectée : on suppose une pollution de par les activités antérieures (friches industrielles) qui ont eu lieu sur le site. Il faut donc passer à un autre stade, pour passer de la suspicion à des vérités en termes de taux de pollution.

Ce hit-parade a donc été établi et m'a été remis. Comment cela fonctionne-t-il ? J'ai déjà eu l'occasion de m'en entretenir avec vous concernant le sujet. Toutes les informations doivent être délivrées à la population – il y a d'ailleurs un site Internet qui est remis à jour très régulièrement avec l'état d'avancement et l'état de pollution de l'ensemble des sites. D'où une transparence totale à cet égard.

Il y a une transmission de la communication vers les Ministres de la Santé (Région wallonne et Communauté française), vers les autorités communales, au travers de l'ensemble de l'avancement d'un site ou de plusieurs sites sur une commune. Il y a des communes qui ont quelques sites sur leur territoire, essentiellement dans la région du Centre (Charleroi, La Louvière et Liège). C'est assez logique de par leur histoire et leur présent industriel.

Il a donc eu ce classement au travers de ces critères « environnement-santé », pour savoir dans quel ordre nous devions procéder à ces réhabilitations. Je l'ai demandé avec d'autant plus de conviction et de facilité puisque au travers du plan Marshall des moyens nouveaux ont été consacrés : 243 millions d'euros supplémentaires. Au travers de la future programmation pour la zone « convergences », au travers de la programmation 2007-2013, des moyens supplémentaires interviendront encore (± 120 millions d'euros). C'est donc une deuxième addition budgétaire, si je puis dire. Ces « extras » bonifient le budget de façon fantastique au travers de l'ensemble de ce travail colossal de la réhabilitation des sites.

Une première liste de 27 sites a été retenue par le Gouvernement.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion, avec mes collègues, de faire le point dès demain puisque le Gouvernement a lieu demain sur l'ensemble de l'état d'avancement du plan Marshall dont les sites pollués.

En fonction de ces éléments et donc de ces priorités – je réponds à une autre de vos questions, Monsieur Borsus –, finalement, dans le plan Marshall, les quinze premiers sites révèlent une pollution avérée et douze une pollution suspectée. Il fallait donc mener des études de caractérisation pour vérifier si oui ou non et jusqu'à quel niveau ces sites étaient pollués. Tout cela est en cours.

Je vous remettrai pour votre bonne information le résumé de dix pages qui m'a été remis. Vous aurez ainsi l'inventaire et l'historique site par site.

Globalement, des sites qui auraient pu être classés, dans un premier temps, 35e au hit-parade, une fois l'étude de caractérisation réalisée, se révèlent plus pollués. Ce site-là devient donc davantage prioritaire puisqu'il remonterait dans le classement. Inversement, un site classé 30e rétrogradera, après une étude de caractérisation complète, si on remarque que la pollution suspectée est moins importante que prévue. C'est pour cela, qu'au niveau budgétaire, nous avons fait une évaluation. Près de 500 millions d'euros nouveaux sont prévus et vont permettre d'avancer de façon très importante – en francs belges, cela représente près de 20 milliards.

Nous avons donc établi une moyenne de ± 10 millions d'euros par site. Parfois, ce sera moins, et on peut déjà le constater sur certains sites, parfois, ce sera plus.

Le premier principe est le principe de « l'environnement-santé ». Le hit-parade n'est pas fixé à vie puisqu'il peut évoluer en fonction de nouvelles études, de pollutions avérées. C'est donc fluctuant pour une partie des sites.

Mais c'est toujours ce critère-là qui détermine le hit-parade des sites pollués.

Le deuxième principe est le principe du pollueur-payeur. Ce principe entraîne sur certains sites – certains sites appartiennent à la Région ou à la SPAQuE – la volonté de le faire payer au responsable, surtout pour les friches industrielles puisqu'il y a parfois eu sur le même site 15 activités qui se sont succédées. Qui est responsable dans tel cas ? Qui va payer ? Mon prédécesseur avait eu les mêmes difficultés à prouver la qualité de chaque intervenant et sa responsabilité par rapport à la pollution – c'est un travail assez complet.

C'est différent pour les décharges où il y a une plus grande limpidité par rapport à la responsabilité, où on a un seul propriétaire exploitant durant toute la période. Effectivement, sa responsabilité est engagée de façon différente – j'en viendrai au site de Limoy tout à l'heure. Vu que c'est la Journée de la femme, nous devons pouvoir répondre à chaque question que vous posez, en tout cas, être le plus précis possible.

On a eu l'occasion de parler du principe pollueur-payeur lors de notre intéressante journée de mardi. Concernant ce principe, le fait de joindre le geste à la

parole est davantage efficace. Je l'ai notamment fait concernant les sites de pneus. M. Michel Foret avait nettoyé une première partie et j'ai fait nettoyer la deuxième phase. On se retrouve maintenant avec une situation nettement meilleure en termes de sites de pneus. Il reste encore quelques dépôts, mais on intervient en tout cas beaucoup plus rapidement qu'auparavant, ce qui évite le phénomène d'un mini-site, au départ, qui devient au fil du temps quelque chose de monstrueux. J'ai demandé à chacun des intervenants de porter une grande attention en la matière dès que l'on détecte ce genre de problèmes.

J'ai aussi appliqué le principe du pollueur-payeur au travers de ce site de pneus de notre Région. Vous m'aviez interrogé par rapport à un cas où des gens s'étonnaient de recevoir la facture par rapport à ce nettoyage. Ils ont pu défendre leurs droits au travers d'explications, d'arguments qu'ils ont pu apporter en disant : *« Je n'y suis pour rien. Je suis propriétaire, mais je n'ai rien à avoir avec cela. On l'a fait contre ma volonté … »*. Il a pu y avoir quelques cas tels que celui-là, mais cela a permis de faire appliquer le principe.

Dans le principe du pollueur-payeur, il y a deux aspects qui interviennent. Il y a l'aspect rétributif qui intervient – c'est assez compliqué, reconnaissons le –, mais il y a surtout un aspect dissuasif puisque c'est aussi montrer que les pouvoirs publics n'acceptent pas de prendre en charge, les « crasses » et l'ensemble de la pollution laissée par d'autres. C'est une question de responsabilisation de chacun des acteurs qu'il soit citoyen, entreprise ou pouvoir public, au travers de notre Région.

Madame Tillieux, rassurez-vous, je vais en venir aux différents éléments que vous avez relevés.

Je remettrai donc à M. Borsus l'ensemble des éléments qui sont à ma disposition, en termes de résumé fourni par la SPAQuE. Je vous ai parlé de l'ensemble de la méthode en tant que telle. Chaque fois qu'il y a une évaluation, que la SPAQuE détecte au travers de ces études, un problème de pollution important, suivant différents critères – un logiciel : *Human Risk* permet d'évaluer le risque pour la santé humaine –, il peut y avoir une étude toxicologique.

C'est le cas de Chimeuse. M. Onkelinx m'interrogeait hier sur ce site, il s'étonnait qu'en 2003 des études aient été réalisées par la SPAQuE sur les trois parties de Chimeuse (Chimeuse est, ouest et Horloz). On n'a pas détecté de gros problèmes.

Il me disait : *« Vous, Monsieur le Ministre, vous avez demandé de faire des études complémentaires en 2006. Serions-nous passés à côté d'une pollution en 2003 ? Le Ministre de l'époque a-t-il suffisamment insisté pour détecter cette pollution ? »*.

Les pollutions peuvent aussi évoluer. Non seulement, il faut pouvoir faire un bon diagnostic, le faire de façon complète et pas uniquement se dire qu'il y a eu des activités de tel ou tel type, donc, il y a de gros risques de pollution. Il faut pouvoir le vérifier.

L'autre élément qui peut intervenir, ce sont les migrations de pollutions. La pollution évolue dans le temps, *a fortiori* pour des décharges par exemple. Puisqu'on le voit, après une période de 10 à 15 ans, des problèmes de méthane peuvent surgir. C'est le délai qu'il faut pour que ces émanations, ces gaz, surviennent. C'était notamment le cas à la décharge de Basse-Wavre où 15 ans après la fermeture, on s'est rendu compte des taux très importants de méthane, de benzène, etc. On aurait fait les mêmes études, il y a 10 ans, on n'aurait rien détecté. C'est l'évolution de la pollution au travers du temps.

Mais les principes n'évolueront jamais : classement suivant les critères « environnement-santé » et principe du « pollueur-payeur ». Ces principes sont évidemment essentiels.

Mes collègues reçoivent toutes les informations à temps et à heure. Si je prends l'exemple de Chimeuse, le jour même, malgré le fait qu'il y a une obligation pour la SPAQuE – j'ai donné cette injonction, il y a de cela deux ans environ, de transmettre les informations en même temps aux collègues de la Santé et aux autorités communales –, j'ai moi-même transmis les informations puisque j'ai demandé qu'il y ait des réunions rapidement.

Mme la Ministre Vienne a immédiatement organisé une rencontre en son cabinet avec des spécialistes de la Santé et les différents experts des cabinets. Elle a pris ses responsabilités et une réunion doit avoir lieu pas plus tard que ce soir sur le site de Chimeuse. Je prends un site en exemple pour montrer tout le suivi et la rapidité du suivi puisque cela date d'il y a quelques jours et quelques jours plus tard les riverains reçoivent une information complète en direct.

J'en viens maintenant, Monsieur le Président – veuillez m'excuser d'avoir été un peu long, mais c'est un sujet qui est très important –, à l'intervention de Mme Tillieux concernant la problématique du site de Limoy.

Premièrement, vous m'avez étonné lorsque vous avez parlé de moyens de fortune qui auraient été utilisés par la SPAQuE. M. Adam a voulu dire que pour réhabiliter, il fallait utiliser un autre matériel que pour étudier un site, ce qui est assez logique. Effectivement, on a vu hier au journal télévisé, que l'on utilisait un certain type de matériel : pour vérifier l'état de la pollution. Ce ne sont pas des moyens de fortune, mais des moyens de grande qualité adaptés à la réalité de l'étude d'un terrain. C'est un matériel différent lorsqu'on parle de réhabilitation en tant que tel.

Veuillez donc l'excuser de s'être mal exprimé et d'avoir engendré cette incompréhension ou cette interprétation. Je suis sûr qu'il n'a pas voulu utiliser de tels propos par rapport à son propre matériel, ni à ses propres fonctions, ni en ce qui concerne les qualités de la SPAQuE.

Par ailleurs, vous m'avez dit que la SPAQuE plaide en faveur de la réhabilitation. La SPAQuE n'a pas à plaider en faveur ou pas en faveur, elle n'a pas à établir, suivant des critères qui lui seraient propres, un hit-parade. Elle a reçu des instructions très claires de la part du Gouver-

nement pour appliquer toute une série de principes, de procédures et elle doit les appliquer à la lettre. Elle doit le faire dans le cas des friches industrielles et dans le cadre des anciennes décharges.

Elle doit pouvoir établir quelles sont les priorités et où elles se situent, toujours selon les mêmes critères et les mêmes éléments. Elle doit pouvoir aller au plus près de la réalité de chaque site. Je tiens à être très clair là dessus.

Il n'y a pas à plaider ou pas pour un site. Le Gouvernement établit les choses de façon très claire. Dès qu'il y a un hit-parade qui sort, nous prenons nos responsabilités dans l'immédiat en termes budgétaires. On ne peut pas dire que ce Gouvernement ait manqué d'ambition au travers de l'ensemble de la réhabilitation des sites. Les moyens consacrés sont colossaux.

Qui va payer ?

Il n'a pas que je sache de division entre moi-même et les autorités communales, et oserais-je vous dire, vis-à-vis de quelque autorité communale que ce soit, quelle que soit la couleur politique, quels que soient les intervenants. Que ce soit, à Namur ou dans d'autres sites en Région wallonne, j'appliquerai, chaque fois, la même chose et le même principe.

Le site est-il prioritaire ? Ce n'est pas à moi à l'établir. J'ai établi les critères pour le savoir. On doit donc me fournir des éléments pour prouver la priorité d'un site par rapport à un autre.

Deuxième principe important : le principe du « pollueur-payeur ». Il y a des cas où c'est plus évident que d'autres.

Par rapport au site de Limoy, on parle de 3,2 millions d'euros, je suis certain que M. Adam a précisé que c'était une estimation qu'il avait pu faire en son temps. Tout cela va devoir être établi de façon plus formelle au travers d'un cahier des charges qui n'est pas terminé, que la SPAQuE doit m'envoyer, accompagné d'un appel d'offres.

Nous aurons donc le résultat budgétaire du coût une fois cette étape et cette procédure terminées. Aujourd'hui, nous en sommes à l'aspect « estimation ». Ces 3,2 millions d'euros, pour mémoire, ce n'est certainement pas un chiffre nouveau puisque la première fois que j'ai entendu parler de ceux-ci, cela fait plus d'un an. Il n'y a donc pas eu de faits nouveaux qui peuvent aujourd'hui argumenter et préciser le chiffre davantage.

Dans les prochaines semaines, la SPAQuE réalisera ce travail, avec une priorité absolue. Je leur ai demandé d'établir, pour ce site, le cahier des charges d'établir précisément le montant des frais.

Mais qui va payer concrètement ?

J'attends des éléments de la part de mon administration et de la part de la SPAQuE pour pouvoir établir l'historique de ce site. À l'heure où je vous parle, je suis dans l'impossibilité de vous donner des précisions pointues à cet égard, puisque tous les éléments ne sont pas recoupés. C'est donc en fonction de ces éléments et aussi d'une discussion que j'aurai avec les autorités communales, comme je l'ai chaque fois, que l'on trouvera un accord pour pouvoir dire : *« Ok, la responsabilité incombe à … et à hauteur de … ».*

J'ose espérer que chacun prendra ses responsabilités. Je peux comprendre que pour une ville c'est toujours difficile d'hériter de ce genre de chose, mais il ne faut pas oublier que certains ont choisi la facilité du tout au trou. Je parle d'une autre époque, mais aujourd'hui cela se passe quand même dans une moindre mesure, même si les conditions sont différentes en termes d'accueil des déchets, et c'est heureux.

Dans certains cas, la Région wallonne a pris ses responsabilités en demandant la cessation de ces activités de décharge. Je ne dis pas que c'est le cas de Limoy; il faudra attendre quelques semaines avant d'y parvenir.

Il serait malvenu de demander à la Région wallonne de payer la réhabilitation d'un site, alors que la commune a eu des facilités, a pu économiser de l'argent et même en gagner. Vous m'excuserez, mais comme signal et comme principe d'égalité, cela me paraît un peu compliqué de pouvoir l'admettre. C'est un euphémisme, je tiens à le préciser pour le compte rendu.

Chacun a le devoir, quelle que soit sa situation, de prendre ses responsabilités, et en ce compris le pouvoir communal.

J'ajouterai qu'il faut évidemment toujours agir dans l'urgence, dès qu'il y a des risques avérés pour la population en termes de santé. Là, il ne faut même pas se poser la question budgétaire, il faut agir immédiatement, quitte à ce qu'après on puisse avoir ce débat après – et j'espère, pas devant un tribunal.

J'ai chaque fois agi de la sorte et je continuerai à le faire. Nous sommes là pour aider éventuellement les communes qui sont en difficulté financière et qui ne peuvent donc pas payer ce genre de chose ou pas immédiatement, ou pas totalement. Je nuance mes propos avec ces éléments, mais ces principes doivent rester d'actualité.

Je remettrai à M. Borsus l'ensemble des éléments.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus et à Mme Tillieux, tout en disant que l'on transmettra le message au Président de l'Assemblée. Il aurait été impossible, dans le temps imparti de mettre et la question la réponse en question d'actualité.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ces différents éléments d'information. Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer dans mon propos introductif, mon souci est de voir comment stratégiquement et structurellement évolue le dossier, à l'aune de cette préoccupation permanente de la santé publique, de la santé globale de l'environnement de ces différentes anciennes décharges.

Je vous remercie pour le support complémentaire que vous me transmettez – j'aurai l'occasion de l'analyser – et du rappel d'un certain nombre de procédures, telles qu'elles sont aujourd'hui mises en œuvre.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Je voudrais simplement remercier M. le Ministre pour toutes les précisions apportées. Même si ma question a peut-être surpris sur le fait qu'elle était axée sur la réhabilitation de la décharge de Limoy en particulier, c'est dire combien ce sujet est à l'ordre du jour. Je pense d'ailleurs qu'il y a encore une réunion ce soir de la SPAQuE.

C'est un thème qui revient quotidiennement et les questions qui se posent sont au fil du temps toujours les mêmes. Une des questions principales, c'était l'information. Vous avez répondu clairement en sollicitant de la SPAQuE, que les Ministres de la Santé, les Ministres de manière générale soient informés, mais également les communes. Cela me semble un point primordial. J'ai entendu pas mal d'échos dans ce sens-là et je pense que ce serait aussi une manière de mettre en œuvre une meilleure information du travail réalisé par la SPAQuE qui, me semble-t-il, est important à cet égard.

Pour ce qui concerne les aspects plus particuliers de la décharge de Limoy, je pense qu'il est important de rencontrer les autorités communales afin de s'expliquer sur ce dossier et de vérifier exactement quelles seront les responsabilités en la matière et donc en conséquence, les différentes prises en charge. Mais, nous aurons encore l'occasion d'en reparler, dès lors que vous aurez des compléments d'information sur ce dossier.

INTERPELLATION DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA SUBSIDIATION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES EN MILIEU RURAL »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la subsidiation de certaines infrastructures en milieu rural ».

La parole est à M. Crucke pour développer son interpellation.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, quelle est la commune qui ne souhaiterait pas avoir son hall sportif, sa maison de la culture, son centre associatif, tout ce qui peut faire le bonheur au quotidien des citoyens.

Il faut reconnaître que l'on vit en la matière deux réalités bien différentes, celle des communes les plus peuplées, souvent les communes urbaines qui légitiment, de par leur population, ont ces infrastructures à disposition. Elles disposent donc de tout ce qu'on appelle, sur le plan sportif, les facilités qui permettent le développement de l'être humain, sur le plan culturel, sûrement aussi et aux associations de quoi leur permettre de développer leur objet social.

Il faut aussi reconnaître que cela ne se justifie pas non plus partout. Il y a ce que j'appellerai d'abord des exigences de superficie. On ne s'imagine pas avoir une maison de la culture ou un théâtre dans chaque commune de Wallonie, ce serait impossible. On n'imagine pas avoir un hall des sports dans chaque commune de Wallonie, du moins en dimensions olympiques, ce serait impossible.

D'autre part, les budgets sont ce qu'ils sont et donc plus modestes dans les communes rurales, avec des priorités parfois différentes de par la réalité même de ces communes rurales, c'est une chose qui est certaine.

L'alchimie institutionnelle de notre pays fait en sorte que ces compétences ont été divisées – nous en parlions hier encore en séance plénière – entre la Communauté française pour tout ce qui concerne les matières culturelles et personnalisables et la Région wallonne pour un certain nombre d'infrastructures sur le plan sportif, mais également au niveau de la ruralité dans vos compétences – c'est une difficulté supplémentaire.

Ceci dit, ce n'est pas parce que ces difficultés existent que ma réflexion, je suis persuadé que vous la partagerez, sur le plan des communes rurales, ne doit pas être une réflexion qui va jusqu'à l'aboutissement d'une réponse politique.

Il faut une réponse politique et ce n'est pas parce qu'on vit dans une commune rurale qu'on ne peut pas avoir ce genre de facilité – culturelle, sportive, associative – avec les dimensions peut-être plus réduites, cela nous en convenons bien. Ce service est universel. Je pose la question au Ministre de la « ruralité », parce que je pense que si ce terme a son sens et qu'un Ministre l'a dans ses compétences, il faut aller jusqu'au bout de cette seule réflexion, elle va au-delà de ce qu'on appelle le développement rural en général et des fonds y réservés. Elle postule une politique qui se veut de complémentarité, de cohésion et de polyvalence. Qui mieux que le Ministre de la ruralité peut jouer ce rôle-là entre les institutions que sont la Région wallonne et la Communauté française ? Je pense qu'il faut faire preuve d'imagination pour trouver un mécanisme financier qui ne se limite pas aux réponses actuelles.

Je l'ai encore vécu très récemment dans le cadre d'une question orale, je comprends la réponse vu les règles en vigueur à l'heure actuelle. On vous dit : cela, si c'est de la petite enfance, on ne pourra pas le financer parce que ce n'est pas de la compétence de la Région wallonne. Si vous vous adressez à la Communauté française, elle vous répondra qu'elle n'a pas d'argent, de toute façon elle ne financera pas. Si vous parlez de théâtre, ce n'est pas de la compétence de la Région wallonne, on ne peut pas agir dans ce domaine; la Communauté française répond : « *non, écoutez, votre commune compte 11.000 habitants,*

elle est trop petite, il faut qu'on aille dans les grandes communes qui ponctionnent déjà 4/5 des budgets ». On est vraiment dans un cercle vicieux, je pense qu'il faut pousser plus loin la réflexion, c'est pour cela que j'ai fait une interpellation, il faut pousser plus loin pour qu'un dialogue ait lieu entre la Région wallonne et la Communauté française. J'ai vu que cet accord de coopération est passé à la dernière séance du Gouvernement wallon, en troisième lecture. Je pense que c'est une bonne chose, ce qui me motive d'autant plus de vous interpeller.

S'il y a deux pilotes, je pense qu'on ne trouvera pas une solution. Il me semble logique qu'on puisse se dire, nonobstant le fait que ce ne sont pas des compétences *stricto sensu :* « il y a un pilote, il n'y a pas deux dossiers ». Sinon, je suis prêt à parier qu'on va partir dans les difficultés administratives qui ne serviront pas les utilisateurs. Or, il y a moyen, à la fois, de réaliser des économies sur le plan strictement budgétaire mais aussi de développer les potentialités actuellement non encore développées. Si c'est dans ce sens-là que va le décret qui semble s'annoncer, je m'en réjouis.

J'aimerais aujourd'hui avoir, Monsieur le Ministre, à la fois, une réponse sur le plan politique mais aussi, si vous le permettez, sur la manière technique dont les choses pourront se réaliser sur le terrain. Cette demande je peux sûrement la faire au nom de l'ensemble de ceux qui s'intéressent à cette matière et qui vivent dans une commune rurale où souvent on jalouse notre qualité de vie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, je partage une partie de vos constats.

Toutefois, je serais un peu plus nuancé sur la faculté qu'a le développement rural par rapport à toute une série d'objectifs qui correspondent aux attentes de nos concitoyens en milieu rural. Je crois que c'est un bel outil qui fonctionne bien dans notre Région, qui apporte d'ailleurs une plus-value en termes de services de proximité, de convivialité, de lien social, d'aspect économique. J'y reviendrai puisque j'ai mis davantage l'accent sur les aspects « emploi » et « économie » au travers des nouveaux PCDR mais c'est aussi un formidable « laboratoire » de la démocratie puisqu'il y a tous les contacts avec la population dans les villages, dans les quartiers, pour connaître effectivement l'avis des citoyens, leurs besoins, leurs critiques et leurs attentes. Et là, je vous rejoins pour partie puisque au travers de ces rencontres, lorsqu'elles sont bien organisées, au travers de la qualité du projet qui est remis, on perçoit que les attentes des citoyens ne tiennent pas compte,et c'est bien normal, des aspects institutionnels. On entend dire : « *cela, je ne peux pas le demander parce que je sais bien que ce n'est pas de la compétence de la Région wallonne, donc on ne pourra rien faire, par exemple, pour une crèche que l'on voudrait avoir* ». Par rapport à cet élément, je suis d'accord avec vous pour dire qu'il y a une pièce importante qui doit être mise en œuvre pour compléter la gamme et pour tout simplement partir de la réalité de terrain, de la réalité des gens, de l'avantage d'être en milieu rural mais aussi des difficultés qui peuvent y être liées, et finalement pour avoir une réponse qui corresponde à l'ensemble des attentes.

Je reviens au PCDR, pour vous rappeler tout ce qui est possible de faire au travers des programmes communaux de développement rural : il y a la promotion, la création et le soutien à l'emploi, aux activités économiques. J'ai mis l'accent particulièrement dès le début de cette législature sur ces aspects-là pour les nouveaux PCDR au travers d'ateliers ruraux, de vitrines de produits, d'aspects aussi liés au tourisme. On parle de quelques emplois mais vous les multipliez par autant de communes rurales concernées, de la vitalité économique d'une commune, ce qui a des conséquences sociales également intéressantes, des emplois sont créés. Lorsque vous avez un magasin ou un atelier qui se remet en place ou qui renaît, c'est tout un village qui peut aussi retrouver une activité. Il y a des aspects de sécurité et des aspects sociaux qui interviennent, ce n'est pas à vous que je dois le dire, j'ai eu l'occasion de visiter votre commune.

Il y a aussi l'amélioration et la création de services et d'équipements à usage de la population : les locaux d'accueil, les maisons multiservices. Je sais bien que d'aucuns sourient dans cette commission par rapport à ces maisons, je confirme même que d'ici quelques semaines ou quelques mois, nous allons ouvrir les premières maisons multiservices, dans toute une série de communes; sept projets ont été retenus. Ceux-ci vont voir le jour. C'est un plus, en lien d'ailleurs avec le secteur privé, parce qu'à certains endroits, le secteur privé investit dans toute une série d'activités.

Il y a la rénovation, la création et la promotion de l'habitat, le fameux logement « tremplin », les logements intergénérationnels, l'aménagement et la création d'espaces publics, les maisons de village et d'autres lieux d'accueil, d'information et de rencontre, la protection, l'amélioration et la mise en valeur du cadre et du milieu de vie, en ce compris d'ailleurs le patrimoine bâti et naturel; l'aménagement et la création de voiries et de moyens de transport et de communication d'intérêt communal. Je vais m'en tenir à cela, j'aurais pu être plus long mais je ne veux pas rallonger les débats, je vais revenir à l'essentiel.

Nous sommes confrontés à des difficultés pour pouvoir porter toute une série de services qui ne sont pas des services qui relèvent de la compétence de la Région wallonne mais de la Communauté française. Dans le montage même d'un dossier, il existe des réticences qui sont plus que des réticences institutionnelles puisque la Cour des comptes aussi au travers de l'auditeur dit : « attention, cela vous ne le pouvez pas », et c'est bien logique, la Cour joue parfaitement son rôle.

Qu'est-ce que j'ai fait ? Cela a pris un peu de temps mais nous sommes arrivés à un accord, et j'en suis parfaitement heureux. Au travers de l'accord avec la Communauté française qui est passé d'ailleurs en dernière

lecture au niveau du Gouvernement, c'est une ouverture pour l'avenir qui se crée. Une ouverture intéressante et importante en tout cas au travers des maisons de villages pour pouvoir accueillir demain des services qui relèvent des compétences de la Communauté française. Vous avez parlé d'éducation, de crèches, de toute une série d'éléments, cette possibilité existera grâce aux quelques 200 maisons de villages recensées en Région wallonne. Ces maisons de villages vont pouvoir connaître une autre activité et une autre vitalité.

Je partage le constat que nous faisons ensemble des difficultés d'avoir une vision transversale et donc d'avoir des réponses transversales. Un autre élément intervenait, c'était le manque de vitalité de certaines maisons de villages qui fonctionnaient à 5 %, 10 %, 15 %, parfois le samedi ou le dimanche.

On passe du concept de « maisons de villages » à celui de « maisons rurales », ce qui va permettre d'utiliser les surfaces communes et les aires de réunions, d'accueil, de services, d'informations et les surfaces réservées soit aux opérateurs reconnus par la Communauté française, soit aux activités relevant de la Région wallonne. C'est une formidable porte ouverte pour l'ensemble de ces services.

Cela ne va pas se faire n'importe comment, puisque l'accord ne pourra intervenir que si le projet est inscrit dans le PCDR, ce qui est logique puisqu'on doit rester dans les attentes des citoyens qui avaient été émises et pouvoir les rencontrer mais en offrant, grâce à cette porte ouverte, ces services-là au travers des PCDR.

Une des modalités qui a été mise en place, c'est la ratio de 50 %, cela veut dire que l'on doit encore garder 50 % d'activités provenant des compétences régionales et 50 % de l'autre côté, mais cela va donner un coup de fouet extraordinaire dans toute une série de communes, pour de nouveaux services, des crèches etc. Il y a parfois des difficultés pour trouver les infrastructures et les maisons de villages sont soit déjà adaptées, soit qui peuvent l'être à peu de frais pour ce type d'activités. Par ce biais-là, et c'est cela qui est très important, il sera possible d'optimaliser l'occupation de ces infrastructures, donc, de la vie sera créée à l'intérieur de cette maison, dite rurale, et ce sera de la vie et des services créés en faveur de l'ensemble des citoyens en milieu rural.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse sur un sujet qui effectivement me tient à cœur mais qui, je pense, touche à la quintessence du monde rural mais aussi aux difficultés qu'il peut rencontrer par rapport aux institutions. Parfois on ne se rend pas compte de cela si on ne vit pas dans une commune rurale, cela semble tellement simple de pouvoir dire : « il faut une crèche, on va voir tel Ministre, il faut une piscine, on va voir tel Ministre ». Ce n'est pas si simple que cela et c'est parce que ce n'est pas si simple que cela, qu'il est intéressant de travailler sur le plan rural. Je suis d'accord avec vous sur le fait que cela doit rester dans le cadre de cet outil génial qu'est le PCDR, avec toutes les qualités que vous avez énumérées. Je suppose que vous autoriserez plus facilement aussi la modification des PCDR en cours. Ce n'est pas toujours facile de modifier un PCDR mais il faut aller vers cette notion de pôle d'excellence rural, il y a là vraiment matière à enrichir, à la fois, le plan associatif mais surtout les services.

Hier, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, dans ce Parlement on disait que nous aurions sans doute après juin 2007, rendez-vous avec nous-mêmes. Je pense que c'est plus vrai que jamais, cet exemple permet d'affirmer qu'il faut qu'on puisse faire fonctionner ces deux institutions de manière efficace, mais surtout de manière polyvalente et cohérente.

Enfin, j'ai un collège échevinal ce soir et j'ai deux maisons de villages qui seront soumises au débat, dès lors j'aimerais disposer de votre réponse écrite. Je sais que ce n'est pas dans les habitudes mais cela me permettra de faciliter le débat et de donner directement l'information.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il y a beaucoup d'éléments que j'ai soulignés qui ne sont pas dans ma réponse écrite. Je vous demande aussi d'en tenir compte, mais je peux vous la remettre sans aucun problème.

INTERPELLATION DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, ET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR « L'INDUSTRIE DU BOIS FACE À UN MANQUE DE MATIÈRE PREMIÈRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme et à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur « l'industrie du bois face à un manque de matières premières ».

M. Gennen a souhaité se joindre à cette interpellation.

La parole est à M. Stoffels pour développer son interpellation.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, réduire les émissions de gaz à effets de serre est une nécessité, réduire notre dépendance aux énergies fossiles est indispensable. Néanmoins, il ne faut pas, pour atteindre ces buts, laisser tomber une partie de notre savoir-faire et de notre force économique.

Le bois est utilisé à des fins multiples. Certains produits sont le résultat de longues chaînes économiques.

Elles génèrent – au-delà de la production de bois – de l'activité économique et des emplois dans la première et deuxième transformation de celui-ci.

Outre les applications classiques, le bois est une matière première de plus en plus appréciée dans la construction. Ses capacités en tant qu'isolant thermique le qualifient de matériau de construction d'avenir.

Les produits de l'industrie du bois doivent – comme d'autres produits dans d'autres secteurs – répondre de plus en plus aux exigences de la concurrence mondiale. En effet, nous voyons arriver sur le marché européen des produits fabriqués dans des conditions tarifaires telles que nos entreprises ont de plus en plus difficile à rester concurrentielles.

La forêt wallonne est une composante d'un massif forestier plus vaste. Le bois produit en Wallonie voyage à l'échelle européenne, comme des bois d'ailleurs sont importés chez nous. La quantité de matière première que l'on peut chaque année mettre sur le marché correspond au maximum au volume d'accroissement annuel du bois. Il s'agit donc de quantités appréciables, mais limitées et, par ailleurs, fort sollicitées par les acheteurs venant de France ou d'Allemagne; ce qui traduit que dans ces pays, la matière première disponible ne suffit pas pour satisfaire les besoins du marché. Ce n'est donc pas un problème exclusivement wallon, c'est une question à se poser à l'échelle européenne.

De plus, la mise en place de capacités trop importantes de transformation du bois – que ce soit dans le secteur des scieurs ou dans celui de la pâte à papier – accentue le manque de matières premières disponible à des prix qui risquent d'asphyxier nos entreprises.

L'utilisation du bois à une échelle industrielle à des fins énergétiques – chaîne courte par excellence – semble aggraver les pénuries et la surenchère au niveau de la matière première accentuant davantage la position difficile de nos entreprises sur le plan de la concurrence internationale. N'oublions pas que le bois prend des années pour grandir, mais qu'il se consume en quelques minutes.

Notre Région, qui entend mener une politique active en matière de développement durable, doit se soucier de ses forêts. Et pour assurer une gestion durable de ses forêts, mais également une économie durable, il est impératif de limiter la mise sur le marché de la matière première à son rythme de renouvellement qui est l'accroissement annuel.

Entendons-nous bien : je ne suis pas contre le développement de la filière « bois-énergie ». Il me semble que la vérité réside dans un juste équilibre entre toutes les formes d'utilisation de cette matière première si précieuse.

La production de pellets et les installations de cogénération fonctionnant sur la base du bois sont une filière en pleine expansion. En Région wallonne, les installations en marche ou en projet nous permettent d'estimer la future demande en bois de cette filière à des quantités supérieures à 1.000.000 de tonnes. Sur le plan environnemental, nous pouvons nous réjouir du fait que la biomasse se substitue progressivement aux énergies fossiles. Mais sur le plan de l'économie, nous devons soutenir ce développement avec une certaine prudence et circonspection.

Le scénario qu'il va falloir éviter est que le développement d'une filière entrave le développement des autres filières qui vivent toutes de la même matière première. La question se pose tant pour les bois résineux que pour les feuillus.

Que faire, face à ces contradictions ?

Ne faut-il pas augmenter la capacité de production de matières premières en augmentant progressivement les surfaces boisées ?

À l'intérieur de la filière « biomasse-énergie », ne faut-il pas aussi encourager, voire accélérer le recours à d'autres combustibles que le bois, par exemple en développant une nouvelle forme de production agricole ?

Ne faut-il pas mettre en place un triage plus performant, dès la vente des bois, réservant les bois qui en valent la peine à d'autres fins plus nobles de transformation qu'à des fins énergétiques ?

Ne faut-il pas réorganiser le système de vente du bois de façon à « mieux protéger » nos industriels contre les aléas de la concurrence sauvage internationale qui fait grimper les prix de la matière première, alors que les prix pour les produits finis chutent à cause des conditions de travail sans comparaison avec notre installation tarifaire ?

L'industrie et les emplois qui sont liés au secteur du bois sont vitaux pour l'économie wallonne. Concernant le secteur de la première transformation, FEDEMAR, la Fédération des exploitants forestiers, recense 117 entreprises et une centaine d'exploitants indépendants. Cela correspond à 850 emplois directs, près de 1.700 ouvriers indépendants et 200 emplois de transporteurs. Quant à la Fédération des scieries, elle compte 108 entreprises, près de 1.500 emplois directs et 200 emplois indirects. C'est une filière économique importante !

C'est aussi un secteur diversifié, constitué principalement de PME et de TPE présentes dans des bassins où l'emploi est rare. Il n'y a pas que les grosses scieries.

De plus, toute une industrie s'est développée autour de ce qu'on pourrait appeler le « petit bois », c'est-à-dire l'exploitation des bois d'élagage. Or, les normes de plantation actuelles sont telles qu'il est difficile à l'heure actuelle pour ces entreprises de trouver de la matière première. Leur survie semblerait menacée.

Nous avons très bien compris les raisons qui ont poussé le Gouvernement à choisir la liste des essences « subsidiées ». Je ne reviens pas sur ce thème.

Néanmoins, il est important d'assurer la gestion durable des forêts, c'est-à-dire une gestion qui assure un juste équilibre entre l'environnement, l'économie et le social.

Au niveau environnemental, on pense bien entendu au maintien de toute une série d'essences indigènes, mais aussi au maintien de la biodiversité.

Au niveau économique, vous n'êtes pas sans savoir que de nombreuses communes tirent les moyens indispensables à leur survie de la forêt. Il est donc indispensable de garder une activité économique et un savoir-faire dans les métiers de la forêt, afin qu'à l'avenir, la forêt soit toujours génératrice de revenus.

Au niveau social, le maintien d'un emploi local de qualité est indispensable dans les zones rurales.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je terminerai mon intervention en disant que bien entendu la filière bois/énergie a toute sa place en Région wallonne. Néanmoins, il ne faut pas qu'elle devienne la filière principale. Le développement durable est un développement pensé, structuré. Il ne faut pas, pour des raisons économiques immédiates – je pense à l'augmentation des prix pétroliers et environnementaux à court terme, à Kyoto et la réduction des émissions de gaz à effet de serre – mettre en péril un outil économique performant.

Le développement, que nous voulons durable, nous devons l'envisager à long terme. Il faut maintenir un outil économique de qualité tout en assurant la pérennité et le renouvellement des ressources naturelles.

M. le Président. – La parole est à M. Gennen.

M. Gennen (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, vous ne vous étonnerez pas j'imagine que je me joigne à l'interpellation de mon collègue M. Stoffels, car vous savez combien la filière bois est importante dans ma commune notamment et est génératrice de développement économique et de création d'emplois.

Mon collègue a mis en évidence l'évolution du marché, les hausses de prix, la construction qui a le vent en poupe. On connaît également l'engouement des particuliers, des fabricants de pellets et des tenants de la cogénération pour le bois en tant qu'énergie.

On sait que sur le plan international, divers éléments doivent être pris en considération : les besoins immenses de pays, comme l'Inde, la Chine et de certains pays émergents, les mesures prises par certains pays en vue de la gestion durable effective des forêts tropicales, la politique protectionniste mise en place notamment par la Russie. Ces éléments influencent le marché faut-il le dire, et contribuent aussi à une hausse importante des prix.

Par ailleurs, il y a la préoccupation de ceux qui privilégient le bois comme matériau et qui dénoncent le fait que du bois propre à une utilisation première des panneaux, des granulés de bois, etc., ou du bois qui pourrait encore être recyclé et/ou pourrait être brûlé, ce qui est quand même un non-sens.

D'autres, comme l'entrepreneur Bernard François, que vous connaissez bien en province de Luxembourg, dénonce une course folle aux certificats verts. Bernard François veut qu'on en reste à l'utilisation de sous-produits pour la filière industrielle bois-énergie. Il est aussi intéressant de noter qu'il privilégie chez lui un processus économisant le transport et l'énergie.

Je veux citer aussi Madame Godet, Directrice de Valbois qui, dans la publication de Valbois, écrit notamment : *« le bois n'est pas, comme le disent certains, l'énergie d'avenir. Malgré ses qualités environnementales et/ou économiques, il ne se pose pas en alternative réelle et efficace aux énergies fossiles. Il est clair qu'il ne peut répondre à la consommation intérieure de la Wallonie, qui soit dit en passant, est nettement supérieure à la moyenne européenne.* » Cela étant, peu d'experts contestent l'utilisation du bois énergie pour de petits projets ou des projets locaux et aucun ne remet évidemment en cause la biomasse.

Un constat : la demande de bois dépasse ou va dépasser l'offre et le coût de la matière première va encore augmenter.

Bien sûr, quand on évoque la filière bois et la forêt wallonne, on pense aussi à diverses problématiques comme :

– la localisation d'une grande partie d'industries transformatrices du bois en dehors de la Wallonie;
– la priorité à accorder aux aides en faveur de telle ou telle essence; et je sais que vous avez déjà pris des mesures,
– les possibilités d'agir en vue de limiter les exportations;
– les droits de succession et le futur Code forestier;
– l'équilibre forêt-gibier;
– les ressources ligneuses, mal exploitées ou inexploitées;
– l'accroissement, disent certains, de la part improductive de la forêt.

J'ai relu la question que vous posait mon collègue, René Thissen, le 4 juillet 2006 et votre réponse. Y a-t-il du nouveau depuis cette date ?

L'étude ressource est-elle finalisée et quelles orientations peut-on en retenir pour le court terme, mais aussi pour une gestion durable de nos ressources forestières. Je sais que cette étude a été notamment à l'ordre du jour d'un colloque dont les pages ont été transcrites dans la revue de Valbois.

Ce matin, il a été encore question, lors de la réunion de notre Commission, de la biodiversité et bien sûr de Natura 2000 et du programme LIFE. On sait combien la forêt et la biodiversité sont liées. Je ne peux m'empêcher cependant de relever une préoccupation exprimée par certains représentants de la filière bois qui recommandent la plus grande prudence dans l'exécution de Natura 2000 et de certains projets LIFE, trop de territoires forestiers étant concernés, avec le risque que des mesures trop restrictives ne mettent à mal la filière bois.

Telles sont les réflexions que je voulais exprimer, Monsieur le Ministre, et je vous remercie de votre bonne attention.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen, qui répondra en son nom et au nom de M. le Ministre Marcourt.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je voudrais remercier M. le Président, MM. Stoffels et Gennen. Il est vrai que j'ai déjà eu l'occasion d'être interrogé sur ce sujet. Vous suivez cela avec beaucoup d'attention et c'est évidemment important dans votre région, mais aussi pour toute la Région wallonne puisque c'est un enjeu qui dépasse l'aspect local et vous l'avez bien démontré au travers de vos questions.

Il faut tout d'abord avoir en tête un double objectif, et c'est cela qui doit mener l'ensemble de la politique de la Région dans tous les leviers, dans tous les outils que nous avons à notre disposition : c'est la valorisation de notre forêt au travers d'une approche économique et environnementale.

Je demande à ce qu'on n'ait aucun *a priori* par rapport à ce sujet. Il ne faut pas se dire au départ qu'il faudrait faire cela ou non, qu'il faudrait multiplier les plans bois énergie ou les démultiplier; tout cela effectivement est fonction de la réalité de cette ressource qui n'est pas infinie.

Notre ressource forestière, je tiens à le préciser, a considérablement augmenté puisque, depuis l'adaptation en 1854 du Code forestier, la forêt a gagné plus de 100.000 hectares. Vous allez me dire : « 100.000 en 150 ans ». Oui mais, 100.000 hectares pour un total aujourd'hui de 544.000, donc, c'est un bond extraordinaire en termes de surface et il y a une augmentation surtout aussi en termes de volume. Cela veut dire que la production est plus importante au total puisque rien que sur les vingt dernières années, nous avons augmenté le volume total de bois sur pied de près de 21 %. Cela montre l'intelligence qu'il a pu y avoir par le passé, puisque nous héritons aujourd'hui des fruits qu'on a semés il y a 20, 30, 40 ans, 50 ans, voire, davantage. C'est là que se situe toute la richesse de la politique forestière, mais aussi toute la difficulté, puisque les décisions que nous prenons portent non pas sur trois ans de législature mais sur des dizaines d'années. Il faut toujours se dire cela : ce sont nos enfants, nos petits-enfants, nos arrière-petits-enfants suivant, l'âge que nous avons dans cette salle, qui pourront constater si les politiques de l'époque ont eu l'intelligence suffisante et l'attention suffisamment portée sur la politique forestière, sur le développement de nos forêts que pour pouvoir remédier au problème du réchauffement climatique. Je reviendrai d'ailleurs sur ce sujet tout à l'heure. Mais au-delà de ces éléments, en termes de diagnostic, la surface et le volume total ont largement augmenté – je viens de vous donner les chiffres.

Comment, en fonction de ces éléments de développement durable de la forêt, répondre à vos questions qui touchent le secteur, les gens qui vivent de la forêt et qui font vivre notre Région ? J'insiste là-dessus au travers des propriétaires forestiers, mais aussi des transformateurs installés dans notre Région. Bref, toutes les industries, les entreprises qui utilisent la matière première. Allons-nous dans le bon sens au niveau des outils que nous avons mis en place ?

D'abord, pour compléter mes propos et pour sortir de l'aspect purement économique, je précise que différents critères de gestion durable ont été définis au niveau international, que ce soit au travers de la Conférence interministérielle d'Helsinki en 1993, de Lisbonne en 1998 et de Vienne en 2003, plus, comme je l'ai dit, toute la lutte contre le réchauffement climatique, pour faire en sorte que dans 30, 40 ou 50 ans, ce que nous plantons aujourd'hui, ne soit pas anéanti.

Par le biais de la photosynthèse, les écosystèmes forestiers constituent des puits de carbone qu'il convient évidemment de rentabiliser au maximum.

La sylviculture doit donc favoriser une production de bois qui puisse être valorisée dans des utilisations stockant le carbone de façon durable. Je pense à quoi ? L'ameublement, la construction ... On doit donc avoir pour objectif de produire en quantité, mais aussi en qualité. Une maison en bois accumulera l'équivalent de la production annuelle de CO_2 de cinq voitures, c'est dire l'importance que cela peut avoir en termes d'impact.

Je soulignerai un autre élément avant d'en arriver plus particulièrement à vos questions. Il faut pouvoir distinguer le bois d'œuvre, le bois de l'industrie et le bois « énergie ». Pour le bois d'œuvre, la Région doit avoir pour objectif de valoriser au mieux sa transformation sur notre territoire. Il nous reste une marge de manœuvre importante; la promotion de la construction en bois est un bon exemple parmi d'autres. Ce marché en pleine expansion permet d'utiliser une grande quantité de nos bois, je viens de vous dire, le fait qu'une maison en bois stocke du CO_2, sa mise en œuvre sera également moins polluante puisqu'on estime que la production du béton demande quatre fois plus d'énergie que le bois, la brique, six fois plus, l'acier 60 fois plus, l'aluminium 250 fois plus. Je vous donne les ordres de grandeur au travers des comparaisons.

L'Administration étudie actuellement avec la Fédération des scieries les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour limiter l'exportation massive vers des pays comme la Chine, par exemple, tout en tenant compte évidemment de la réalité de notre marché.

Pour le bois d'industrie – panneaux, papeterie – et le bois énergie, le problème principal c'est que ces deux utilisations sont en concurrence au niveau de la matière première. C'est un réel souci.

Avec mon collègue André Antoine, nous avons lancé un appel d'offres à quatre universités pour réaliser une étude sur les ressources en bois énergie dans notre Région. L'objet de cette étude était d'estimer les différents gisements de bois disponibles et d'apprécier la concurrence de cette matière entre les industries et le bois énergie.

Nous disposons depuis maintenant quelques semaines des résultats finaux de cette étude. Premier élément dans cette étude : c'est que la principale ressource en bois et la forêt sont assez logiques. Il y avait l'autre

aspect au niveau de la production de biomasse ligneuse en zone agricole qui est une utilisation aussi mais qui reste marginale. Le premier propos pourrait faire sourire ceux qui ne connaissent pas parfaitement le secteur, le sourire s'est éteint dans la seconde qui suivait. Mais cela étant, voici les résultats en chiffres concernant le bois énergie ou industrie. La disponibilité est de 4,4 millions de m^3. L'utilisation de la matière première : papier et panneaux : 6 millions de m^3; bois énergie, prévision en 2012; 2,2 millions de m^3.

Ce sont des chiffres, évidemment, le papier se laisse facilement écrire, mais ne pas tenir compte de ces données serait évidemment une erreur.

En conclusion, il ressort que la pression, et vous l'aurez bien compris, énergétique vis-à-vis de l'industrie, est loin d'être négligeable.

Cela, c'est un élément, je ne vais pas vous donner tous les autres. Je ne suis pas là pour vous donner les éléments les uns après les autres. Il faudrait plus de temps, peut-être peut-on organiser un jour une séance spéciale sur ce thème, je suis tout à fait preneur, mais vu les agendas de la commission, cela devient un peu compliqué. La suractivité de notre commission est sans doute une difficulté, mais cela vaudrait la peine dans les prochains mois d'avoir une discussion un peu plus large et plus pointue sur le sujet.

Maintenant, pour être totalement complet, nous ne devons pas avoir d'*a priori*.

À la suite de cette étude, nous allons mettre en place, avec M. le Ministre Antoine, un groupe de travail, pour en arriver à autre chose. Je vous ai parlé tout à l'heure des outils que nous avons à notre disposition, M. Gennen vous a parlé des certificats verts, on peut parler des plans bois énergie qui sont aidés, des subventions à la plantation, … Certains éléments sont parfois plus importants au niveau de l'impact budgétaire et des effets économiques sur le terrain.

Comment demain allons-nous faire évoluer ces outils pour rencontrer les objectifs économiques, d'emplois et environnementaux ? Je me soumettrai à une épreuve vérité. S'il y a un problème, il va de soi qu'on doit pouvoir y remédier. Si je prends l'exemple du bois énergie, avoir des plans bois énergie tels qu'ils se développent dans les PCDR – cinq qui sont mis en place aujourd'hui ou qui sont en voie d'être mis en place, dans des communes qui sont des communes forestières – avec des projets locaux, où la commune utilise ses propres matières premières du bois pour alimenter son système bois énergie, cela c'est intéressant. Cela peut être valorisé au niveau environnemental en tant que tel. Le bilan peut-être positif dans le sens où on ne va pas chercher la matière première à de longues distances, avec des problèmes de transports, des émissions de CO_2, c'est fait de façon ciblée, dans des projets. Il y en a quelques-uns.

Même si l'étude est déjà plus que relevante, j'attends les résultats de ce groupe de travail pour savoir comment nous allons faire évoluer les outils. Autrement dit, va-t-on continuer à aider une filière qui ne représente qu'un intérêt relatif en termes d'impact environnemental ? Il y a moyen d'utiliser la forêt, au niveau environnemental, autrement, et aussi, au niveau économique, puisque la valeur emploi est plus élevée que dans d'autres secteurs. Cela montre très bien la convergence qu'il peut y avoir entre l'environnement et l'économie, sans *a priori*. Il faudra revoir la hauteur des outils, la pertinence de nos outils en fonction de ces objectifs-là puisque la pression sur la forêt est de plus en plus importante, et cela a un impact économique indéniable pour notre industrie et pour nos entreprises. Nous serions fous d'encourager certaines filières, qui viendraient renforcer davantage ces éléments de concurrence.

Nous devons pallier à notre manque de ressources, – cela n'arrivera pas puisqu'il y a tous les plans d'aménagement, etc. – en mettant à mal la surface et les volumes de notre propre forêt, en important une partie des matières premières dont notre industrie et nos entreprises auraient besoin. On importerait encore davantage parce qu'il y a une partie qui est déjà importée. Ce serait évidemment une erreur fondamentale.

Laissez-nous encore quelques semaines, voire davantage, pour pouvoir mettre à plat tous les outils puisque, maintenant, on a la pertinence de l'étude. Il faut pouvoir orienter demain, faire évoluer l'ensemble des outils qui sont à notre disposition au niveau des pouvoirs publics pour rencontrer les objectifs afin d'avoir la plus grande harmonie possible par rapport à ces aspects de ressources, de disponibilité et utiliser au mieux chaque mètre cube de bois produit dans notre Région.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – D'abord, je tiens à remercier M. le Ministre pour la réponse qu'il a donnée et qui témoigne, à mes yeux, d'une attitude d'ouverture que je partage entièrement. Il ne faut pas y voir des *a priori* au départ. Il faut y aller avec une attitude d'ouverture caractérisée par une attitude de prudence à l'égard de la complexité de la matière. Cette complexité résulte des objectifs multiples : économiques, sociaux et environnementaux, à la fois de la production forestière et de la valorisation des bois et il ne faut pas pousser une sous-filière au détriment des autres. Mais, au contraire, il faut développer une valorisation économique harmonieuse entre toutes les sous-filières que peuvent représenter à la fois la production forestière et la valorisation des bois.

Je suis assez content d'avoir entendu qu'un groupe de travail a été mis en place pour coordonner au niveau du Gouvernement wallon, les différents travaux.

M. le Ministre Antoine m'avait répondu que, rien qu'en 2006, il avait subventionné l'achat de 10.000 chaudières – je suppose la plupart des chaudières biomasse – et de 10.000 poêles à bois. Rien que le subventionnement des chaudières biomasse, crée une demande par rapport à laquelle il va falloir donner satisfaction. Je ne suis pas contre, mais je suis pour une politique, comme vous le dites, qui permet un développement harmonieux de toutes les sous-filières et qui empêche qu'une filière fasse de la concurrence à l'autre.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Juste un mot si vous me le permettez, Monsieur le Président.

Trois Ministres étaient concernés dans le projet de bioWanze : M. le Ministre Marcourt, M. le Ministre Antoine et moi-même.

On a fait preuve de responsabilité dans ce dossier puisque nous avons atteint des objectifs à la fois environnementaux et des objectifs économiques et que les critères environnementaux que nous avons utilisés ont permis la création d'une des plus grosses entreprises de notre Région. En tout cas, en termes d'investissements, c'est colossal puisque cela représente près de 500 millions d'euros d'investissements répartis, pour moitié plus ou moins entre le secteur public et le secteur privé.

Nous avons utilisé deux critères qui me semblent essentiels, que j'ai défendus bec et ongles par rapport au niveau fédéral dans l'appel d'offres : la non-utilisation de l'énergie fossile et l'approvisionnement à courte distance des matières premières qui étaient autant de garanties sur le plan environnemental et qui représentent autant de garanties demain pour nos agriculteurs d'avoir un débouché. Ce n'est pas cela qui va sauver le secteur agricole et betteravier de façon définitive. Sûrement pas, mais cela lui permet d'avoir quand même une soupape intéressante pour une partie de sa production de matière première.

Ici, on doit agir exactement de la même manière, sans *a priori*, en faisant le bilan de ce qui a été fait et en pouvant dire que l'étude est réalisée aujourd'hui. Un agenda a été mis en place. Maintenant, nous nous devons de réagir pour adapter la politique en la matière.

M. Stoffels (PS). – Nous sommes effectivement sur la même longueur d'onde en ce qui concerne la thématique, telle qu'elle a été développée.

Vous aviez dit également dans votre réponse que vous étiez dans un processus de réflexion qui a été entamé sous forme d'étude et vous avez demandé quelques semaines pour faire aboutir ce processus de réflexion. C'est sans aucun problème, sauf qu'en tant que parlementaires, nous demandons à pouvoir être associés à ce processus de réflexion. Que l'on organise éventuellement un mini-débat sur le sujet, ce qui permettrait de l'approfondir davantage, et ce, une fois les conclusions de ce travail de réflexion disponibles.

M. le Président. – La parole est à M. Gennen.

M. Gennen (PS). – Je vous remercie Monsieur le Ministre, pour votre réponse dont j'apprécie la prudence, notamment par rapport à la filière bois énergie.

Je me demande d'ailleurs si nous n'avons pas été un peu vite et si nous n'avons lancé nos concitoyens sur une voie qui s'avèrera peut-être une impasse à un moment donné. Mais je ne veux pas non plus voir les choses d'une manière trop pessimiste. Vous avez dit de vous laisser quelques semaines. Sur un sujet de cette importance, moi, en tout cas, je vous laisse quelques mois.

Et je laisse le soin à mon collègue, Edmund Stoffels, d'inscrire à son échéancier la prochaine question orale sur le sujet.

M. le Président. – À la demande de M. le Ministre Lutgen, nous interrompons la commission quelques instants.

La séance est suspendue.

– La séance est suspendue à 15 heures 48 minutes.

– La séance est reprise à 15 heures 52 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATION DE M. FONTAINE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA GESTION DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DU CHAMP DE BEAUMONT À MONCEAU-SUR-SAMBRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la gestion du centre d'enfouissement technique du champ de Beaumont à Monceau-sur-Sambre ».

La parole est à M. Fontaine pour développer son interpellation.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, c'est un dossier auquel je me suis intéressé depuis mon entrée au Parlement en 1999.

En juin 2003, j'avais interrogé votre prédécesseur concernant un certain nombre de problèmes des riverains qui s'inquiétaient du projet d'extension du site à de nouveaux types de déchets.

En effet, j'y faisais allusion à des déversements de lixiviats acides, à des dysfonctionnements de certains filtres à charbon, au non-respect général des cahiers de charges, ainsi qu'au dépôt de matière non inerte.

J'y abordais la possibilité d'augmenter la capacité de cette décharge de manière à pouvoir y accueillir de nouveaux déchets, tels que des déchets dangereux comme les piles alcalines, les lixiviats de décharge, le charbon actif usé, des déchets provenant de l'épuration de fumées d'usines, des boues de dragage, des déchets provenant de la transformation des viandes et des poissons, des déchets provenant de la transformation des fruits et des légumes notamment.

Dans sa réponse, M. le Ministre Foret me confirmait qu'il avait demandé à son administration d'instruire le dossier de recours de manière à lui permettre de prendre

sa décision dans le délai de rigueur fixé par la réglementation.

Il ajoutait en outre qu'il serait particulièrement attentif aux différentes remarques qui ont été formulées notamment par les riverains de manière à mieux gérer les nuisances évoquées, particulièrement le problème du charroi et des odeurs.

À ce moment, M. le Ministre ne pouvait donner davantage d'information sur la décision dès lors qu'il n'était pas encore en possession du rapport d'instruction de son administration sur ce recours et que la procédure d'instruction n'était pas encore terminée.

Il terminait enfin en ajoutant que concernant l'extension de la liste des déchets admissibles, l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 février 2003 fixant les conditions sectorielles d'exploitation des CET a, par son article 4, consacré la nécessité de mettre tous les CET d'une même classe sur un même pied d'égalité au niveau de la gamme des déchets admissibles, sauf contre-indications d'ordre strictement techniques. Cela signifie, par exemple, que tout déchet non dangereux admissible en CET devra généralement pouvoir l'être dans n'importe quel CET implanté en Région wallonne.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Excusez-moi de vous interrompre. J'ai une question de précision à vous poser, Monsieur Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Oui.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Quand vous dites que mon prédécesseur, M. Foret, vous a répondu. À quel moment était-ce ?

M. Fontaine (MR). – En juin 2003.

Il a été constaté, par exemple, que des camions ne provenant pas de la Province de Hainaut viennent déverser notamment de grands sacs d'amiante sur le site. Sont-ils autorisés à le faire ? Pouvez-vous me préciser d'où doivent ou peuvent provenir les déchets qui sont déposés au CET de Monceau ? J'ai ici une photo qui montre un camion qui vient de la région de Nazareth, près de Gand, qui vient déposer des *big bags* d'amiante.

Monsieur le Ministre, il semble qu'aujourd'hui, en 2007, il subsiste encore un certain nombre de problèmes techniques au Centre d'enfouissement technique du Champ de Beaumont.

D'abord, en matière de déchets ménagers, la présence de centaines de mouettes sur le site laisse supposer que des déchets ménagers sont mélangés aux déchets Industriels de classe B alors que cette décharge n'autoriserait que des déchets industriels. Des déchets de restaurants sont-ils considérés comme des déchets assimilés aux déchets ménagers ou sont-ils considérés comme des déchets industriels ? Des déchets ménagers simples font-ils l'objet de dépôt au CET de Monceau ? S'agit-il d'autres types de déchets alimentaires ? Lesquels ? Ces dépôts font-ils partie des nouveaux déchets qui devaient être accueillis au CET et qui faisaient l'objet de la demande d'extension de capacité ? Pouvez-vous dés lors me dresser la liste des déchets qui peuvent être déposés au CET de Monceau ?

Il semble aussi que des agglomérats de poussières soient entraînés par les vents en boules légères. C'est ce que disent les riverains. J'ai aussi des photos où l'on voit des nuages de poussières. De quelle nature sont ces poussières ? En a-t-on évalué le degré de toxicité pour la santé, en particulier chez les riverains de la rue de Fosse du Bois à Monceau ?

Vous me savez également très préoccupé par la participation des riverains à la gestion de ce type de site. Vous avez encore certainement en mémoire le nombre d'interventions que je vous ai adressées concernant le Comité de gestion de l'incinérateur de Pont de Loup qui ne se réunissait plus parce qu'il n'existait plus d'ailleurs. Pourriez-vous me préciser combien de fois et à quelles dates le Comité d'accompagnement s'est réuni à Monceau depuis le 28 avril 2004 ? Si vous deviez constater qu'il ne se réunit pas avec une fréquence normale, quelles dispositions prendriez-vous prendre pour en améliorer le fonctionnement ?

La situation concernant le traitement des eaux de lixiviation semble plus préoccupante. Je ne vous demanderai pas si le ruisseau qui fait l'objet de rejets de ces eaux est pollué ou non, vous vous êtes récemment prononcé là-dessus dans une réponse à une question écrite, si je ne me trompe, de mon Collègue M. le Député Wesphael.

Par contre, votre réponse rassurante m'inquiète, au vu de ce qui suit. Vous précisez que le récepteur principal, le ruisseau Judonsart, ne présente aucune dérive particulière par rapport aux conditions de déversement en eaux de surface ordinaire. Comment cela est-il possible puisque la station d'épuration ne fonctionnerait pas, me dit-on ? Pire, elle n'aurait, aux dires d'un responsable du site, jamais fonctionné. L'équipement est en effet comme neuf. Comment expliquez-vous une telle situation ? Confirmez-vous ce fait ? Comment expliquer les mesures qui sont faites d'une part du lixiviat brut et, d'autre part, du lixiviat épuré si la station d'épuration n'a jamais fonctionné ? Pouvez-vous également me préciser quelles sont les quantités de lixiviats qui entrent par an sur le site, ainsi que les quantités qui en ressortent pour un traitement extérieur ?

Je ne compte évidemment pas passer sous silence la problématique des odeurs et des dépôts d'amiante au CET de Monceau. Mais une fois de plus, vous avez récemment répondu à ces problèmes, cependant pas complètement de mon point de vue. En ce qui concerne les odeurs, vous dites en conclusion que vous serez vigilant à ce que l'exploitant respecte l'ensemble des conditions qui lui sont imposées. Vous n'ignorez pas que le CET est équipé d'une rampe de nébulisation de produit anti-odeur. Pouvez-vous me donner la fréquence de fonctionnement de cet équipement ? L'efficacité de cet équipement a-t-elle été mesurée ? Quels sont les résultats de ces mesures ?

J'en terminerai par les dépôts d'amiante. Vous donnez un certain nombre de précisions concernant la manière dont l'exploitant semble respecter les consignes de manipulation des sacs contenant de l'amiante. Fort bien, mais l'exploitant garde des traces des endroits où ont été enfouis ces sacs. Comme vous ne l'ignorez pas, si des précautions sont prises pour décharger les sacs d'amiante, ceux-ci sont damés avec une couche de terre au bulldozer. À l'intérieur du site, on évoque les possibles déchirures des sacs non prévus pour une contrainte pareille. Des mesures de qualité du sol ont-elles été effectuées aux endroits marqués par l'exploitant ? Quel serait le résultat de ces mesures ? Existe-t-il un registre qui permet de vérifier tous les endroits où de l'amiante a été enfouie ? Ces sites sont-ils répertoriés ?

J'ai des photos de la manière dont les sacs sont traités. Je vous les remets.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On va pouvoir faire un échange. Je vous remercie pour les photos et je vais vous fournir aussi toute une série de documents.

Je vais essayer de faire le point sur chacun des éléments que vous avez abordés et chacune de vos questions.

La première question que vous posiez concerne justement les déchets d'amiante. Les déchets d'amiante accueillis dans le CET de Monceau-sur-Sambre peuvent provenir de toute la zone de la Région wallonne et pas exclusivement de la région de Charleroi. C'est d'ailleurs conforme à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement du 27 février 2003 fixant les conditions sectorielles d'exploitation des CET. Des dérogations sont accordées au cas par cas pour des déchets en provenance de la région bruxelloise, sur la base des dispositions de l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 mars 1987 concernant la mise en décharge de certains déchets dans notre Région.

Je rappelle ici que les déchets contenant de l'amiante doivent être impérativement conditionnés dans des sacs à doubles parois fermés hermétiquement et pourvus d'une étiquette indiquant la présence d'amiante.

Selon la police de l'environnement, l'exploitant refuse tous les déchets contenant de l'amiante qui n'ont pas été conditionnés de la sorte. Enfin, l'exploitant a pris une série de mesures, notamment des précautions lors du déchargement des big bags, déchets enfouis lors d'épisodes pluvieux ou sous une couche de terre, afin d'éviter l'émission de poussières lors de l'enfouissement des *big bags* et de garder une trace de la localisation de ceux-ci à l'intérieur du site. Voilà la réponse à la toute dernière question que vous posiez.

À ce jour, la police de l'environnement n'a pas eu l'occasion de constater des manquements dans le chef de l'exploitant concernant la manipulation des sacs contenant les déchets en question.

Deuxième question, quels sont les déchets admissibles ?

Je vais vous remettre une liste. Les ordures ménagères brutes, code 209661 pour être précis, ne peuvent être éliminés dans le CET de Monceau-sur-Sambre. C'est une première chose.

Par contre, des déchets assimilés aux déchets ménagers sont admis dans le CET. Je vous remettrai donc la liste des déchets admissibles dans le CET du champ de Beaumont. Dans cette liste, on trouve effectivement des déchets assimilés aux déchets ménagers comme des déchets alimentaires en mélange, de type déchets de cuisine, des locaux administratifs et d'hôtel. C'est le code 209897. Mais je le dis et je le répète, il ne s'agit pas d'ordures ménagères brutes collectées en porte-à-porte.

Troisièmement, vous me posiez une question concernant les poussières. La police de l'environnement du centre de Charleroi n'a pas connaissance que des agglomérats de poussières provenant du centre d'enfouissement aient été entraînés par le vent. Cela étant, le 26 avril 2004, un riverain domicilié Rue Fosse du Bois à Monceau-sur-Sambre s'est plaint de la présence de paillettes brillantes sur le sol de l'arrière-cour de son habitation.

La DPE s'étant rendue sur place le jour même a effectivement constaté cette présence sur le sol de l'endroit en question.

Il faut savoir de quoi on parle. De la poussière, il y en a sur l'ensemble des centres d'enfouissement technique. Il est évidemment compliqué de distinguer le type de poussières et ce que cela représente comme impact sur l'environnement et sur la santé. Cela ne correspond pas nécessairement aux photos que vous me montrez. Reconnaissons-le.

Le jour même, puisqu'un habitant s'est plaint de la présence de ces paillettes brillantes, la DPE s'est rendue sur place et a effectivement constaté la présence sur le sol de l'endroit en question de nombreuses paillettes grisâtres et réfléchissantes qui laissaient une trace noire comparable à celle d'une mine de crayon. Les analyses qui ont été faites sur les paillettes récoltées au même moment chez un autre plaignant ont montré qu'elles contenaient du fer et du graphite. Ces paillettes proviendraient probablement de la désulfuration de la fonte et impliqueraient une entreprise sidérurgique du bassin carolorégien.

Il est possible que l'habitant ait assimilé ces paillettes aux agglomérats de poussières en question. Je dis bien, il est possible. Il est vrai que les travaux d'aménagement du CET ont, à leur époque, provoqué des nuisances dues à l'émission de poussières. C'est indéniable.

À l'époque, le 26 avril 2004, le degré de toxicité de ces dernières n'a pas été évalué.

La quatrième question concerne le comité d'accompagnement. Les conditions particulières annexées au permis unique du 15 juin 2004 stipulent que le comité d'accompagnement mis en place lors des permis précédents poursuit sa mission. L'article 4 de l'arrêté ministé-

riel du 10 avril 2004 précise les buts, la composition et le fonctionnement du comité.

Le comité d'accompagnement se réunit minimum deux fois par an depuis mars 2004. Le fonctionnaire technique de la direction de Charleroi et de la division de la prévention des autorisations en assure la présidence en tant que délégué du ministre et ce, depuis le 22 décembre 2005. La présidence était assurée auparavant par un attaché du cabinet de mon prédécesseur et seul l'OWD participait aux réunions. Le comité est composé de 10 riverains, des membres de la direction de l'OWD de la DPE et des représentants de la Ville de Charleroi, en l'occurrence, l'échevin de l'Environnement, ainsi que du responsable du service du permis d'environnement. La liste des riverains, au nombre de 10, vient d'être mise à jour. Je l'ai approuvée le 11 octobre de l'année dernière. Un riverain qui s'était plaint à l'époque fait partie maintenant de ce comité d'accompagnement.

Le comité d'accompagnement s'est réuni le 28 janvier 2004, le 28 avril 2004, le 22 décembre 2005, le 31 janvier 2006, le 25 avril 2006, le 26 septembre 2006. La prochaine réunion est programmée pour le 24 avril de cette année.

Bien qu'il soit prévu que le comité puisse prendre jusqu'à trois représentants de la direction générale des ressources naturelles et de l'environnement, la DPE a préféré ne pas y participer afin de préserver sa neutralité.

La question concerne la station d'épuration. L'implantation de l'exploitation de la station d'épuration a été autorisée par le permis unique du 21 octobre 2003. Les travaux de terrassement ont commencé en octobre 2003. La station a été mise en route le 8 septembre 2004, au ralenti d'abord, ensuite, en phase d'observation et d'ajustement. Un problème de corrosion de l'unité de dénitrification a été constaté en mai 2006 lors d'un entretien. Cette unité a été mise à l'arrêt le 7 juin 2006 afin de procéder à sa réparation. Elle a été remise en fonction en septembre 2006.

En prévision de l'arrêt, le lixiviat collecté dans le bassin qui sert de tampon de collecte avait été complètement traité par la station d'épuration. Dans la période d'arrêt, il convient de noter les faits suivants :

1. le 30 juin 2006, une centaine de mètres cubes ont été acheminés vers l'usine de traitement;
2. durant la première semaine de juillet, le lixiviat a été accumulé dans le bassin de collecte;
3. durant le reste du mois de juillet, le mois d'août et la première moitié du mois de septembre, le lexiviat a suivi un traitement simplifié, mais d'après l'ensemble de l'étude qui a été réalisée, le bassin de collecte avait été équipé d'aérateurs du module d'épuration membranaire et du traitement par charbon actif.

Les chiffres relatifs au mois de novembre et décembre 2006, ainsi que de janvier et de février 2007, doivent être communiqués par l'exploitant à la DPE.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que le fond de la décharge et le bassin de collecte peuvent, en cas de besoin, retenir respectivement 1.000 et 1.100 m^3 de lixiviat.

La cinquième question concerne la nébulisation anti-odeur.

Il existe une rampe de nébulisation au sud-est du site. Lors de la visite de la DPE, le 7 février dernier, l'exploitant a informé qu'une autre rampe allait être installée au sud-ouest du site destiné à rabattre les odeurs qui pourraient prendre la direction de la rue Fosse au Bois.

La DPE est en attente des informations de l'exploitant au sujet du fonctionnement de ces rampes. L'efficacité de celles-ci ne peut être appréhendée autrement qu'en constatant qu'elles contribuent à l'abattement des odeurs.

L'un ou l'autre riverain pourrait prétendre que le parfum de la substance nébulisée ne lui convient pas. C'est possible, alors même que les odeurs émanant du centre d'enfouissement auraient été efficacement neutralisées.

Même si j'avais pu en parler dans la première partie, j'en viens maintenant à la gestion des sacs d'amiante. La déchirure des sacs renfermant des déchets contenant de l'amiante peut se produire lors de leur déchargement lorsqu'ils rencontrent, notamment, une irrégularité de méthane les déchirant longitudinalement. Dans cette éventualité le personnel du centre d'enfouissement procède immédiatement au recouvrement du sac à l'aide de terre. C'est assez logique.

À ma connaissance, aucune étude n'a été menée au sujet du devenir des sacs et de leur contenu une fois enfouis dans le sol. Faut-il rappeler que le fond du centre d'enfouissement est conçu pour justement empêcher très efficacement toute pollution du sous-sol ? De plus, les endroits où les déchets sont enfouis sont répertoriés.

Voilà ce que je peux vous dire par rapport aux questions que vous me posiez.

Échange pour échange, et pour conclure, je vais vous remettre toutes les décisions qui avaient été prises, soit par mes prédécesseurs en la matière, soit par une décision de ce Gouvernement. Comme cela, vous avez notamment la liste des déchets admissibles dans ce centre d'enfouissement technique.

Il est particulièrement difficile de pouvoir faire accepter ce type de centre d'enfouissement technique à proximité des habitations. J'ai donné instruction à la police de l'environnement, à l'ensemble de mon administration, de faire preuve de la plus grande sévérité et de la plus grande attention possibles par rapport à ce site, comme par rapport à d'autres; que chaque fois qu'il y aura quelque manquement que ce soit qui aurait été constaté, il y a aura un suivi et je me permettrai de revenir sans faux détour et sans raccourci à ce dont nous avons parlé il y a deux jours ici dans cette même commission. L'objectif est de diminuer de façon substantielle, vous l'aurez bien compris, les volumes de déchets allant en CET et la solution proposée au travers du décret, cet objectif, va

entraîner aussi toute une série de conséquences positives pour les riverains, à terme en tout cas. On ne sait pas le faire d'un claquement de doigts.

Tout le monde est bien d'accord là-dessus.

Mais, au-delà de la volonté, le vote du Parlement dans 15 jours, apportera toute une série d'évolutions, voire de révolutions par rapport à ces centres d'enfouissements techniques, par rapport au volume, par rapport à d'autres éléments demain dans notre Région.

Voilà ce que je peux vous dire et je vous remercie pour votre suivi de ce dossier qui est effectivement un gage de qualité pour chacun.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie Monsieur le Ministre pour sa réponse longue et détaillée. Je serai heureux qu'il veuille bien me transmettre le texte quand il sera modifié. Je ne vous empêche pas de modifier votre texte en fonction de ce que vous m'avez dit. Il y a évidemment toute une série de considérations techniques que je souhaiterais pouvoir relire à tête reposée. Je ne voulais d'ailleurs pas, et vous l'aurez compris, me lancer dans une polémique sur le sujet.

Il y a simplement quelque chose sur quoi je voudrais à nouveau attirer votre attention, c'est sur la provenance d'un camion. Ce qui ne veut pas dire que les déchets qui sont dedans viennent de cette région-là, mais on pourrait le présumer. Donc, il serait peut-être intéressant qu'il y ait une vérification à ce niveau-là.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Trois secondes, si vous me le permettez et si M. le Président le permet.

M. Fontaine (MR). – Cela ne peut être qu'un transporteur.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je donne des agréments. Nous les donnons au niveau de la Région après avis de commissions et le respect de toute une procédure. Nous donnons des agréments à des collecteurs wallons, bruxellois et flamands.

Il est vrai que certains transporteurs collecteurs ont des activités en Région wallonne, sans y être situés.

M. Fontaine (MR). – Oui, tout à fait.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je ne préjuge de rien en disant cela. Simplement, c'est un élément à relever.

M. Fontaine (MR). – Moi, non plus, je n'accuse pas, mais cela mériterait peut-être d'être vérifié.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il est vrai que j'essaye de me mettre à la place des riverains. J'ai déjà répondu.

Eux, ils voient effectivement un camion qui provient de Nazareth près de Gand. Si je prends l'exemple que vous me donnez, ils se disent *« OK ? Il y a des déchets flamands qui viennent chez nous »*. L'un n'entraîne pas l'autre. Ce qui est sûr et certain, c'est que grâce au décret déchets, demain, par contre, il n'y aura plus vraiment d'intérêt à venir chez nous pour déverser des déchets flamands. Ça, c'est un grand changement. C'est plutôt une bonne nouvelle.

M. Fontaine (MR). – Il faut bien se rendre compte que l'on se trouve, là, dans une zone industrielle qui est déjà particulièrement polluée puisqu'il y a tous les problèmes que Mme Cornet a évoqués à plusieurs reprises sur les rejets dans l'atmosphère. On est dans le même endroit. Donc, les gens sont particulièrement sensibles à tout ce qui peut se passer et, fatalement, ils ont des craintes dans la mesure où ils peuvent parfois avoir l'impression que l'on fait n'importe quoi. Je ne dis pas que c'est le cas. Les choses sont surveillées. Je pense qu'elles doivent en tout cas l'être.

Par exemple, il est dommage que, lorsqu'on a alerté la population en 2004 pour un problème de poussière, on n'ait pas évalué le degré de toxicité. C'est un peu dommage parce que cela donne l'impression aux riverains que l'on n'a pas voulu le faire. Ils en concluent que si on n'a pas voulu le faire, c'est parce qu'il y avait quelque chose. Vous savez comment cela fonctionne dans ce cas-là.

Par conséquent, je crois qu'il faut être particulièrement prudent et particulièrement précis et, en tout cas, il faut que les services qui sont chargés de la surveillance soient attentifs, mais aussi communiquent quand il le faut. Il ne faut pas que les riverains puissent avoir l'impression qu'il y a du laxisme en la matière parce que c'est une décharge qui est situé au milieu d'un tissu urbain, ce qui n'est peut-être pas le meilleur endroit pour installer une décharge de ce genre-là. Je crois que tout le monde pourra en convenir. Mais, enfin, elle est là. Ni vous, ni moi ne l'avons voulu, mais c'est comme ça. Il faut essayer qu'il y ait le moins de nuisances possible et je suis d'accord avec vous pour dire que les décharges devraient exister le moins possible.

M. le Président. – Ceci termine les interpellations. Nous allons donc passer aux questions orales.

Je rappelle l'ordre du jour « actualisé » en fonction des transformations des questions orales en questions écrites.

Les questions n^{os} 3, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 17, 18 sont transformées en questions écrites, et la n^{o} 16 est reportée à la séance prochaine.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE Mme TILLIEUX A M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'IMPORTANTE CONCENTRATION DE RADON DANS PLUSIEURS RÉGIONS DE WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'importante concentration de radon dans plusieurs régions de Wallonie ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la nature recèle beaucoup de trésors et de ressources indispensables pour les êtres humains, mais elle recèle aussi, en son sein, des nuisances qui peuvent être terribles.

C'est ainsi qu'en Wallonie, en particulier dans les régions de Neufchâteau, Bastogne et Verviers, le sol libère facilement du radon. Le radon, c'est un gaz radioactif inodore et incolore qui est naturellement présent dans l'environnement. Le danger qu'il représente pour la santé a été démontré depuis longtemps.

Si la gestion de l'impact du radon constitue un problème relevant de plusieurs politiques, je souhaite mettre l'accent aujourd'hui sur son aspect environnemental. Il y a en effet deux semaines d'ici, deux de mes collègues ont insisté sur les aspects relatifs au logement et à la santé dans une autre commission.

Monsieur le Ministre, on sait que le radon a une origine naturelle. Il est issu de la désintégration du radium, venant lui-même de l'uranium. Les sols et les roches contenant de l'uranium, du granit, du phosphate ou encore des schistes montrent de fortes concentrations de radon. Ce dernier peut également se trouver dans des sols contaminés par des déchets des mines de phosphates ou encore des déchets industriels comme les sous produits de l'uranium.

Dans le bassin de Mons, à Ciply pour être précise, l'extraction de phosphates s'est développée à la fin du 19e siècle et ce jusqu'au milieu du 20e siècle. D'autres sites existent en Wallonie comme à Havré ou Malognes pour ne retenir que ces exemples.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire si les déchets engendrés par l'extraction de phosphate en Wallonie ont augmenté la concentration de radon dans l'environnement proche de ces carrières ? Les sites des anciennes carrières se trouvent-ils à proximité d'habitations ?

De manière générale, connaissons-nous aujourd'hui l'impact du radon sur notre environnement ? Existe-t-il des pollutions au radon ? Le cas échéant, quels sont les réels dangers pour notre faune et notre flore ?

Cette thématique démontre une fois encore le besoin de poursuivre le développement d'une politique active en matière d'environnement et de santé. Depuis le début de la législature, le Gouvernement a déjà bien travaillé en la matière, Monsieur le Ministre. Mais évidemment, nous voudrions encore aller plus loin et surtout plus vite.

Pouvez-vous aussi détailler précisément les synergies que vous avez mises en place avec vos collègues du Gouvernement en charge de la Santé et du Logement, ainsi qu'avec les autres acteurs du secteur de la santé environnementale ?

Lors de la réunion de la Commission de l'Action sociale du 12 février, Mme la Ministre Christiane Vienne a indiqué qu'elle avait, avec vous d'ailleurs, insisté pour que le radon soit intégré dans le cadre de réflexion qui visait à définir un neuvième critère de salubrité pour les logements. À cette occasion, vous avez tous deux, semble-t-il, insisté pour que des mesures de précaution telles que la pose d'une bâche d'étanchéité soient intégrées dans la réglementation relative au permis d'urbanisme. Quelle est, Monsieur le Ministre, la suite réservée à vos demandes par le Ministre en charge de la politique du logement ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, le radon est un bel exemple des transversalités qui se mettent en place dans le cadre de la politique environnement-santé de la Région. Je vous remercie d'ailleurs pour vos encouragements qui s'adressaient à moi-même, mais aussi à mes excellents collègues en la matière.

Vous posez d'abord la question de savoir si certaines activités extractives, particulièrement l'extraction de phosphate, avaient augmenté la concentration de radon à proximité des sites concernés en Wallonie, et dès lors les risques pour la santé des riverains.

Suivant toute une série d'informations communiquées à mes services par l'Agence fédérale de contrôle nucléaire compétente en la matière, des études ont été réalisées sur les entités de Ciply et de Havré dans le cadre du programme radon 1995-2000, en collaboration avec la Faculté Polytechnique de Mons. Ces études avaient notamment comme but d'évaluer l'impact, sur le taux de radon, d'activités industrielles du passé telles que l'exploitation des phosphates dans la région de Mons et l'exploitation d'alun dans le bassin de la Meuse.

À Ciply par exemple, deux campagnes de mesures ont été réalisées, la première portait sur 159 habitations, dont cinq situées sur de la craie phosphatée, la seconde plus limitée, mais sur une zone située totalement sur de la craie phosphatée. L'Agence en conclut que la prudence s'impose quant à l'établissement d'un lien direct entre le

taux de radon dans les habitations et le fait que celles-ci soient situées sur un terrain de craie phosphatée.

Votre question en appelle cependant une autre, qui est sans doute davantage centrale dans la connaissance, l'appréciation et la gestion des risques en matière d'environnement-santé : comment savoir ce qu'il en est pour tel ou tel site ?

Pour pouvoir répondre à cette question de savoir quelle est la situation ou quels sont les risques pour tel ou tel site, l'Agence prépare un double outil. D'une part, elle prépare une cartographie des potentialités de contamination en radon des habitations et des lieux de travail. Les lieux de travail, c'est notamment les écoles, les établissements de soins, etc. Et d'autre part, elle prépare une base de données reprenant l'adresse, le niveau de radon détecté et d'autres informations éventuelles.

Elles seront toutes deux alimentées par les mesures du radon dans les bâtiments et dans le sol en cours en Province du Luxembourg et porteront également à terme sur des zones suspectées à risques, soit en raison d'une activité industrielle historique ou existante comme celle que vous évoquez, soit en raison de la géologie dans les Provinces du Hainaut et du Brabant wallon, particulièrement. L'objectif est de pouvoir disposer d'une première base de données pour la fin de l'année pour les arrondissements de Neufchâteau et de Bastogne.

Les conditions doivent être discutées, mais je souhaite que la Région y ait accès afin qu'elle puisse développer davantage d'actions en la matière comme effectivement, intégrer la problématique dans celle plus large des pollutions intérieures et de la salubrité des logements et des autres bâtiments. Entretemps, il faut également prévenir les risques, raison pour laquelle mon collègue, André Antoine, proposera au Gouvernement dans les mois à venir qu'un dispositif d'étanchéité sous les fondations soit imposé en cas de nouvelle construction.

Il faut rappeler que le risque en matière de radon résulte de trois facteurs :

– la capacité des formations géologiques à émettre du radon, capacité directement en relation avec la teneur en uranium de celles-ci;

– la faculté du radon à traverser rapidement les formations géologiques en fonction de leur porosité, de leur perméabilité et de leur fracturation;

– la possibilité d'accumulation du radon dans des espaces clos.

C'est pour cela que l'on dit souvent qu'il faut bien ventiler, ce que je ne fais pas chez moi et pourtant j'habite Bastogne et je me pose beaucoup de questions par rapport à tout cela.

Le radon ne peut poser problème qu'à l'intérieur des bâtiments (habitations, bâtiments industriels). Comme le radon est un gaz inerte, il ne réagit pas avec d'autres composants chimiques. Une fois à l'air libre, il se dilue et se disperse. Donc, quand je dois inviter quelqu'un chez moi, je dois ouvrir toutes les fenêtres, les portes, etc. ce qui laisse une intimité toute relative.

D'après l'Agence, aucune étude, même au plan international n'a été réalisée quant à l'impact direct éventuel du radon sur la flore et sur la faune.

Enfin, d'autres possibilités de synergies sont en discussion dans le cadre de l'élaboration du programme d'action régional environnement-santé, notamment avec les services d'analyse des milieux intérieurs. Elles seront intégrées dans le programme d'action régionale en matière d'environnement-santé que ma Collègue, Mme la Ministre Christiane Vienne et moi-même proposerons tout prochainement au Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses, vos données très techniques et vos propos.

On peut peut-être vous encourager à aérer et, en tout cas, si vous nous invitez un jour, nous préférerons le barbecue à une cuisine intérieure. On sera très prudent.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai un barbecue spécial à la verticale inventé par un citoyen de ma commune, M. Nicolai. Il a eu quelques petits problèmes pour le faire breveter. Ce système diminue les aspects cancérigènes. Ce n'est pas de la blague, il n'y a pas de double cuisson de la graisse. La graisse coule, elle est récupérée. D'une part, c'est meilleur pour la ligne de chacun et, d'autre part, c'est meilleur pour la santé. Cette belle invention date de 1993.

Mme Tillieux (PS). – C'est parfait. Nous attendons donc l'invitation rapidement, dès le beau temps, mais à l'extérieur.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si vous ne posez pas votre question, on va négocier cela avec M. le Président, j'invite tout le monde, il n'y a pas de problème, même aujourd'hui, il fait beau, il fait magnifique, prenez votre agenda, Madame Bertouille, vous êtes la bienvenue.

Mme Tillieux (PS). – Plus sérieusement, Monsieur le Président.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On fera une invitation groupée.

Mme Tillieux (PS). – Plus sérieusement, par cette intervention, il me semble important de rappeler la nécessité pour la Région wallonne de se doter d'une politique efficace de gestion du pôle environnement santé.

Je rappelle aussi qu'avec le groupe PS nous sommes très attentifs au suivi apporté à cette question. Nous avons par ailleurs déposé une proposition de résolution sur le sujet et nous espérons qu'elle sera examinée sans plus tarder, puisque je pense que plusieurs éléments de

votre réponse sont repris, dans cette proposition de résolution, notamment, la stratégie régionale à long terme en matière d'environnement santé, le suivi des résolutions de la nappe, la réalisation d'une cartographie des zones exposées, etc. Donc, je pense que nous pourrons revenir sur ce sujet et que nous sommes dans la bonne voie pour une stratégie environnement santé pour notre Région.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES ENQUÊTES RELATIVES AUX SITES DE BRENNHAGE ET DE FLÖG »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les enquêtes relatives aux sites de Brennhage et de Flög ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, les informations dont je dispose ont été écrites dans la presse germanophone le 22 février dernier. En effet le *Grenz-Echo* informe que la SPAQuE aurait suspendu les enquêtes aux sites de Brennhag, situé à Hergenrath et de Flög, situé à Hauset.

Le tribunal aurait condamné les entrepreneurs à réaliser une enquête de caractérisation des sites et c'est à eux de désigner le bureau d'études et de financer celle-ci.

D'un autre côté, un responsable de la SPAQuE explique aux journalistes que l'étude est presque terminée et qu'il reste encore à faire l'évaluation des résultats. Étant donné qu'il n'est pas précisé si l'étude de la SPAQuE interfère avec l'enquête à réaliser par les frères Flakenberg condamnés, toute autre démarche de la part de la SPAQuE a été suspendue mais rien ne vous empêche de solliciter dès maintenant les résultats.

Selon le même responsable, l'enquête menée par la SPAQuE n'aurait pas été inutile car si le résultat avait été inquiétant, des mesures d'assainissement se seraient imposées.

Actuellement, ni l'environnement, ni la santé publique ne seraient en danger. Tels sont les propos de la SPAQuE qui souligne toutefois que la fermeture du captage d'eau au lieu-dit « Kessel » à Hergenrath est une bonne mesure.

D'après les informations qui ont été publiées dans la presse, les forages auraient été réalisés en dehors des sites problématiques et auraient pour but de vérifier exclusivement la qualité des eaux. Les forages sur les sites mêmes devaient encore être réalisés.

Si les propos de la presse sont exacts, les résultats ne peuvent être considérés que comme partiels à l'heure actuelle. De ce fait, Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous poser quelques questions.

Quel va être le suivi que vous réserverez à ce dossier ? Allez-vous vous procurer des résultats et nous les communiquer ? Qui a éventuellement ordonné la suspension de l'enquête par la SPAQuE ? Que veulent dire précisément les propos selon lesquels « la fermeture du captage d'eau au lieu-dit « Kessel » à Hergenrath était une bonne mesure » ? Allez-vous demander, dans le cadre du suivi de ce dossier, des forages sur les sites pollués afin de maîtriser le risque à moyen terme de contamination du sol et des eaux ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Merci, Monsieur le Député. Il n'y a pas d'incompatibilité entre, d'une part, ma demande spécifique adressée à la SPAQuE qui vise finalement à prendre connaissance des données existantes et le cas échéant, à prendre toutes les mesures qui s'imposent et d'autre part, la procédure judiciaire qui est en cours. Ce sont deux choses qui sont totalement compatibles, l'une n'empêche pas l'autre, que du contraire.

Deux, la demande envers la SPAQuE vise à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement et la santé des habitants voisins des sites concernés.

La procédure judiciaire vise de son côté à établir la causabilité entre le dommage et les actes délictueux pour établir les responsabilités, assurer la protection des intérêts des parties civiles mais aussi de la Région, pour lesquels, comme vous savez, je suis intervenu.

À l'heure où je vous parle, je ne détiens pas encore l'étude de la SPAQuE qui est toujours à l'analyse. Dès que j'en disposerai, en concertation avec la SPAQuE, je ferai le point sur l'état d'avancement des travaux d'étude afin de décider, en connaissance de cause, des suites opérationnelles à lui donner et des mesures de prévention à prendre. Je vous en donne la garantie et je le ferai, même si vous n'êtes pas en semaine parlementaire. Je veux bien vous en informer mais vous verrez que cela ira très vite dès lors que j'aurai ces éléments-là.

J'ajouterai un dernier élément par rapport aux zones de captage, puisque vous y avez fait référence : ce sont les mesures de précaution. Je crois qu'au travers de certains sites, souvenez-vous si je prends un autre dossier, pour attirer l'attention de Mme Cornet, c'est le dossier de l'ICDI. Au travers d'un site qui est toujours à l'analyse pour une partie, j'ai effectivement demandé, dans la seconde qui a suivi les faits qui m'avaient été rapportés, de vérifier la qualité au travers des différentes zones de captage de la Région. C'est plus ou moins la même chose au vu des éléments évidemment qui m'avaient été transmis.

Pour conclure, je dirai que ce dossier devrait aboutir très rapidement. Mais je me méfie parce que M. Gennen a demandé tout à l'heure ce qu'était la rapidité. Est-ce

trois jours, trois semaines, trois mois ? Dès que j'aurai l'analyse complète, je prendrai toutes les dispositions nécessaires. Vous pouvez compter sur moi.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre pour la sincérité de sa réponse et pour l'attitude qu'il prend à l'égard de ce dossier. Son attitude, à la fois, prend en considération les intérêts pour l'environnement et les intérêts pour la santé des humains, c'est à peu près la même attitude que pour les sites désaffectés.

D'un autre côté, je dois relayer les inquiétudes qui ont été exprimées par les citoyens et vous demander, en fonction de celles-ci, d'insister auprès de la SPAQuE pour que le résultat de l'analyse soit disponible le plus rapidement possible pour vous permettre de décider, de façon rapide, les mesures de prévention et les mesures de réparation à mettre en œuvre afin de garantir la meilleure protection possible de l'environnement et de la santé.

QUESTION ORALE DE STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATÉS DANS LA MAJORITÉ DES STATIONS D'ÉPURATION INDIVIDUELLES »

QUESTION ORALE DE Mme CORNET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES RÉCENTS CHIFFRES COMMUNIQUÉS EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ DES STATIONS D'ÉPURATION INDIVIDUELLES ET, PLUS LARGEMENT, SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE D'ÉPURATION INDIVIDUELLE »

QUESTION ORALE DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'ÉVALUATION DES SYSTÈMES D'ÉPURATION INDIVIDUELS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales de M. Stoffels, sur « les dysfonctionnements constatés dans la majorité des stations d'épuration individuelles », de Mme Cornet, sur « les récents chiffres communiqués en matière d'efficacité des stations d'épuration individuelles et, plus largement, sur la politique du Gouvernement en matière d'épuration individuelle », et de Mme Dethier-Neumann, sur « l'évaluation des systèmes d'épuration individuels » à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, l'assainissement individuel est un dossier important et un défi capital pour la Région wallonne. Les échéances sont relativement proches, et, nous espérons qu'à l'horizon de l'année 2015, notre Région pourra se prévaloir d'une politique efficace en la matière.

Par rapport à votre prédécesseur, vous vous êtes résolument lancé dans une politique active et nous ne pouvons que vous en féliciter.

Néanmoins, nous avons appris qu'en 2006, vous aviez demandé à la DGRNE de réaliser une enquête sur l'efficacité des stations d'épuration individuelles qui se trouvent en Wallonie.

Les résultats sont édifiants !

Dans la filière dite « conforme », la filière dont les fabricants garantissent le bon fonctionnement, on constate que 77 % des stations seraient défectueuses.

Dans la filière dite « agréée », les stations sont homologuées par la Région wallonne, on constate que seulement 50 % des stations rejettent une eau conforme aux normes européennes.

Il y a là un dysfonctionnement manifeste. On sait qu'il va y avoir, à Verviers, une plate-forme sur laquelle on testera l'efficacité des stations individuelles. C'est une initiative que je salue et qu'on aurait pu éventuellement avoir un peu plus tôt.

Comment obligerons-nous les fabricants à tester leurs stations sur cette plate-forme et à garantir que leurs installations permettront aux usagers de rejeter des eaux usées dans l'environnement qui soient conformes aux normes en matière d'eau épurée. La plupart du temps, les clients sont de bonne foi, investissent et ce n'est pas nécessairement de leur responsabilité s'il y a défaillance, à condition que l'entretien soit correct.

On sait aussi qu'au-delà du placement de ce type de station, leur entretien est tout aussi important. Qui va contrôler cet entretien ? La Région interviendra-t-elle dans le coût de cet entretien ?

Dans ce dossier qui concerne l'ensemble des citoyens, je rappelle que le groupe PS demande une grande campagne d'information. En effet, de nombreux citoyens ne se mettent pas en ordre car c'est trop compliqué. La simplification administrative est un objectif du Gouvernement. De nombreux efforts nous paraissent encore devoir être réalisés.

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre bonne attention et encore plus pour le suivi que vous allez réserver aux propositions et aux réflexions de notre groupe.

M. le Président. – La parole est à Mme Cornet pour poser sa question.

Mme Cornet (MR). – À la suite de l'intervention de M. Stoffels, Monsieur le Président, je ne dois plus introduire le sujet.

Effectivement ce qui nous interpelle, ce sont les commentaires relatifs au mauvais fonctionnement des stations d'épuration individuelles. Les chiffres en la matière, qu'ils soient conformes ou non, mettent l'accent sur le changement de politique qu'est le vôtre. La méthode est différente mais M. le Ministre Foret a quand même eu le mérite d'entamer quelque chose en termes d'épuration collective qui n'existait pas à ce moment-là. Chacun fait son œuvre mais il m'intéresse de parler de ce que vous faites et de ce que vous envisagez de faire et des conséquences de cela. En matière d'épuration collective, des pas importants ont été faits, alors que jusque-là rien n'avait été fait.

Cela ne vous dérange pas que je puisse poursuivre, sinon M. le Président, on est là jusque demain, moi, je n'ai pas de souci.

Nous souhaiterions obtenir de votre part un commentaire sur l'étude. Comment expliquez-vous le faible taux de stations efficaces et quelles mesures allez-vous prendre pour améliorer ce pourcentage ?

La politique actuelle suscite quand même quelques critiques par rapport à la question de l'épuration individuelle. Dans la mesure où vous êtes directement concerné, on aimerait savoir ce que vous en pensez et quels sont les arguments que vous opposez en réponse. Certains entrepreneurs manifestent leur mécontentement par rapport à la question, estimant que le Gouvernement actuel a anéanti l'avancée wallonne en la matière. On aimerait connaître votre point de vue et savoir s'il n'aurait pas été possible d'agir en meilleure concertation avec le secteur qui est quand même directement concerné.

J'ai une question concernant la planification et la détermination des zones prioritaires. À quelle date précise estimez-vous que la Wallonie sera cartographiée ? Vous avez indiqué que pour 2009, chaque citoyen serait personnellement mis en possession des renseignements concernant le type de traitement des eaux usées qu'il convient d'appliquer à son habitation, et sur les moyens que la Région wallonne entend lui accorder. On aimerait savoir où vous en êtes par rapport à ce travail puisque vous avez indiqué tout à l'heure, fort justement, qu'il reste à certains deux ans, à d'autres deux ans et demi. Or, le temps passe vite !

En juin 2005, vous avez annoncé que pour fin 2006, 4.000 habitations concernées par le rejet des eaux, ainsi que les habitations situées en zone de captage déjà définies, seraient équipées. J'aimerais savoir où on en est précisément et quels sont désormais vos objectifs chiffrés et puis globalement, revenir aussi sur une réponse que vous avez faite à M. Daerden, à qui vous avez confirmé qu'une série d'habitations n'étaient pas raccordées aux égouts, alors que la voirie était équipée d'égouts. J'aimerais savoir si vous pouvez aujourd'hui nous donner des précisions sur le sujet, si vous avez pris des mesures en la matière pour répondre au problème.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Que me reste-t-il à dire ? Il y a eu simplement des questions, il n'y a pas encore eu de critiques.

J'ai bien entendu le rapport de la GDRNE et trois points doivent être relevés :

– la qualité des installations;

– la mauvaise installation;

– le mauvais entretien.

Vous avez réagi aussi dans la presse, ce que j'ai pu lire, avec un arrêté que vous proposez, qui va être pris par le gouvernement et qui augmentera le contrôle des systèmes d'épuration sur le terrain, imposera un entretien minimum et créera une plate-forme d'essai dans le fameux polygone dont mon collègue M. Stoffels parlait.

Il m'est difficile de partager l'euphorie générale. Pour moi, cela ne suffit pas. Il semble que les mesures envisagées sont de bonnes intentions mais pour moi, elles ne sont pas suffisamment complètes pour provoquer un réel changement.

Je souhaite dès lors vous interroger à ce sujet.

Tout d'abord, l'agrément se déroule sur la base d'un dossier technique. Les tests de la station ne s'effectuent donc pas dans un contexte de réalité : la qualité de l'eau qui change suivant la région, les situations, l'utilisation, ce qui fausse l'évaluation du produit testé.

Par ailleurs, sans un renforcement des normes de rejet, on ne peut réellement garantir une meilleure qualité des eaux rejetées.

Enfin, les mesures préconisées ne concernent pas l'ensemble de la filière du système d'épuration et c'est là que pour moi, le bât blesse, parce que si seul le contrôle de la qualité du produit est renforcé, comment garantir que l'installation est conforme ? Or, c'est là que réside la faiblesse, et peut-être la force, si on construit toute une filière.

Monsieur le Ministre, puis-je vous demander de développer votre position à ce sujet ? Je prends un exemple : la filière Soltherm installée par M. le Ministre Daras. De cette manière, vous assurez un réel saut de qualité et vous répondez à l'ensemble des conclusions du rapport.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – L'étude a été réalisée effectivement à ma demande sur 200 systèmes. Elle visait justement à évaluer l'efficacité des stations d'épuration individuelles. Pourquoi ? Parce que j'ai été interpellé comme vous certainement, par toute une série

de citoyens qui se posaient des questions sur l'efficacité de leur système d'épuration. Pour éviter un jugement subjectif, j'ai fait procéder à l'évaluation de 200 stations en 2005, qui montrait très bien la réalité, le bien-fondé de ma démarche de pouvoir avoir une image la plus précise possible et de savoir quelle était la qualité de ces stations.

Les résultats de cette enquête montrent que 50 % des systèmes agréés ont des résultats concluants pour les trois paramètres analysés, 29 % ont des résultats mitigés et 21 % des systèmes font défaut pour les trois paramètres. Pour les systèmes dits conformes, les déficiences sont respectivement de 23 %, 27 % et 50 %.

Il y a une première distinction entre le système agréé et le système dit conforme. L'agrément se réfère à des systèmes de construction, je ne vais pas rentrer dans les détails mais c'est cela que ça signifie. Si je prends un exemple concret : avoir émis des obligations de 3.000 litres et pas de 1.500 litres pour ces systèmes d'agrément.

C'est le constructeur lui-même qui apporte cette garantie de respecter les normes. C'est la norme de produit qui est une compétence fédérale. Je le rappelle ici, la Région en son temps a défini les systèmes d'agrément comme une garantie supplémentaire ou en tout cas, pour aller le plus loin possible puisque nous pouvons intervenir sur les aspects de construction d'une station. Cette distinction est importante et montre combien aussi, dans les limites de nos compétences, nous pouvons régler en partie mais pas complètement le problème. J'irai le moment venu, c'est-à-dire après les prochaines élections, au Comité de concertation débattre du sujet puisque maintenant nous n'avons pas la possibilité de le faire. Ma volonté est très claire, je veux épurer le marché, faire en sorte que demain, les consommateurs puissent faire confiance au système qu'ils achètent. Que ce soit un système conforme, que ce soit un système agréé, peu importe, la performance doit être présente.

Cette étude a aussi révélé les performances des entreprises concernées. Il faut pouvoir distinguer et préciser la performance de chaque système. Vous l'avez dit tout à l'heure, Madame Dethier, pendant que M. Stoffels intervenait, on doit apporter la garantie absolue du produit. Il y a encore deux autres endroits où le bât peut blesser : il faut renforcer le contrôle à l'installation et le contrôle du fonctionnement puisqu'il peut y avoir des consommateurs qui débranchent le système lorsqu'il y a un courant électrique.

Donc, trois points :

– faire en sorte que le produit mis sur le marché soit irréprochable;

– faire en sorte que le contrôle, une fois le système d'épuration installé, soit effectué par quelqu'un à un prix harmonisé sur l'ensemble de la Région wallonne au niveau de la qualité du raccordement et de la qualité de l'installation;

– pouvoir contrôler aussi les systèmes lors du fonctionnement. Bref, il faut vérifier si le citoyen en tant que tel a bien fait ses entretiens à temps et à heure et s'il n'y a pas eu des coupures d'électricité.

Voilà les trois éléments de responsabilité qui peuvent exister. Et sur ces trois points, évidemment les pouvoirs publics ont un rôle à jouer.

Vu la difficulté que nous avons par rapport à la norme de produit en tant que telle comme je l'ai expliqué tout à l'heure, il y a l'agrément et il y a cette plate-forme qui va voir le jour dans les prochaines semaines où les stations d'épuration vont effectivement, bénéficier d'une garantie sur papier. Les essais permettront de vérifier sur cette plate-forme la qualité et la performance réelle de la station d'épuration. C'est évidemment une avancée considérable et je l'ai mise en œuvre avec ma collègue, Marie-Dominique Simonet.

Il reste, vous l'aurez bien compris, deux points. Le contrôle lors de l'installation pour lequel on a vu que les coûts allaient de 1 à 10 pour le citoyen, il faut pouvoir l'harmoniser. Au niveau du coût de fonctionnement, il faut voir aussi qui peut intervenir. Dans ce cas-là, les pouvoirs publics pourraient intervenir, notamment l'intercommunale active dans le secteur de l'eau.

On m'avait préparé une longue réponse, mais vu vos questions et aussi les morceaux de questions, notamment, que Mme Cornet a oubliés au fil de son intervention, je ne m'attarderai pas sur certains éléments mais, je m'attarderai sur d'autres.

Le 6 décembre dernier, le Gouvernement a approuvé, en dernière lecture, l'arrêté du Gouvernement wallon que je proposais sur la modification du Livre II du Code de l'eau relatif au règlement général de l'assainissement des eaux urbaines résiduaires qui recadre donc l'assainissement autonome en l'orientant vers des priorités environnementales, vers plus d'équité entre les citoyens, vers une simplification administrative.

En ce qui concerne les études de zones, la SPGE m'a remis cette semaine un projet de détermination des zones prioritaires, tel que je l'avais évoqué, souvenez-vous, 132.000 habitations. Elles ne sont pas toutes égales au niveau de l'impact environnemental : il y a des zones prioritaires, des zones de captage, des zones de baignade et zones à risque pour la biodiversité. Les primes sont de 2.504 euros, voire jusqu'à 5.000 euros, dans ces zones dites prioritaires.

L'encouragement du lagunage est une bonne chose pour tout le monde puisqu'il coûte moins cher en fonctionnement, un peu plus cher à l'investissement mais au travers de la couverture plus importante de la prime, on peut effectivement atteindre des taux beaucoup plus importants et l'encourager davantage dans notre Région, et là où c'est possible il faut encourager le regroupement de l'assainissement individuel pour tendre vers l'assainissement collectif. Une autre décision que j'ai prise porte sur l'octroi de 65 millions d'euros pour la construction de 61 nouvelles stations d'épuration de 2.000 équivalents habitants. M. Stoffels a raison, ce n'est pas une critique vis-à-vis du prédécesseur, c'est simplement un constat d'avoir remis de l'ordre dans les recettes et les

investissements puisque aujourd'hui, depuis que j'ai pris cette décision il y a deux ans, les recettes issues de l'assainissement autonome, c'est-à-dire le CVA payé par le rural, sont effectivement destinées au rural. En termes d'investissement, on ne confond plus les choses.

Madame Cornet, il n'y a pas eu un pourcentage plus élevé de mises en œuvre du collectif durant la période 1999-2004 que durant la période 1994-1999, ne me dites pas qu'il n'y avait rien, il y avait quand même des stations collectives heureusement en Région wallonne, sinon je suis sûr que votre nez vous aurait averti qu'il y avait quelques problèmes dans notre Région. Il y avait effectivement, à l'époque, environ 40 % et on arrive à 60 % durant la période 1999-2004, il y a surtout un outil qui a été créé durant la période 1995-1999, c'est la SPGE qui a permis d'externaliser l'ensemble du financement et de pouvoir obtenir effectivement ce levier financier extraordinaire : plus d'un milliard d'euros durant la période 2005-2009, plus ou moins la même chose durant la période 1999-2005.

Il y a eu effectivement des investissements, ce n'est pas du tout une critique quand je dis cela, c'est simplement un constat. Il y a aujourd'hui une régulation, et en tout cas, une destination réelle des moyens vers les zones concernées. Il y a une équité entre les citoyens qui n'existait pas auparavant pour les mettre à égalité face à la réalité de l'épuration. Personne n'a choisi d'aller dans une zone autonome ou dans une zone collective. Par rapport à la date qui avait été fixée, il faut pouvoir aider les gens à atteindre cet objectif tout en ayant un impact environnemental réel. On va aller plus loin : la performance environnementale globale sur l'ensemble du territoire de la Région va être améliorée parce qu'on va d'abord mettre l'accent là où se posent le plus de problèmes avant de toucher tout le monde de façon équivalente.

En augmentant les primes, en scindant aussi l'aspect installation au niveau de la prime, de l'aspect à charge de la station, on évite de donner des primes non pas aux citoyens mais à l'entreprise et la deuxième chose, c'est une grande qualité au niveau de l'installation en séparant les éléments.

Madame Cornet, vous m'avez dit que le secteur n'était pas heureux, qu'il n'était pas content. Vous lisez une presse qui est une presse, je l'ai lu aussi mais j'ai lu cet article-là en étant, comme le secteur, très étonné de ce sujet. Il est vrai que la personne qui écrit cet article est une personne qui connaît bien le secteur puisqu'elle a travaillé quelques années chez mon prédécesseur. J'ai posé une question d'ailleurs au journaliste, il ne m'a toujours pas répondu depuis 15 jours. J'attends toujours ses réponses à un pareil article. Peu importe. Il y a eu un article dans *Le Soir*, deux jours plus tard, et cet article disait ceci : *« Ces différentes décisions ont été accueillies avec satisfaction par tous les vrais professionnels du secteur, explique-t-on du côté des entreprises wallonnes de l'eau et de l'association des fabricants des systèmes d'épuration. L'enquête de la Région wallonne a eu le grand mérite de dénoncer publiquement un problème qui exaspère depuis des années des entreprises sérieuses. Jusqu'à présent n'importe quel charlatan pouvait vendre n'importe quel produit en racontant n'importe quoi. Nous plaidons pour que les tests sur la plate-forme soient rendus obligatoires pour tous les produits. Des dispositifs médiocres ne réussiront jamais ces tests très sévères et n'auront donc plus aucun accès au marché. ».*

Il est vrai qu'ici on parle d'un entrepreneur, là, on parle des entreprises du secteur de l'eau. Les nouvelles normes que j'ai mises en place dans l'avant-projet d'arrêté, qui est maintenant à l'étude des différents comités et du secteur, sont revues, corrigées et plus drastiques qu'auparavant. Elles correspondent d'ailleurs aux normes françaises et allemandes à peu de choses près. Nos produits et nos entreprises pourront connaître un succès à l'exportation et excluront du marché les charlatans, comme certains le disent avec raison. Bref, le consommateur n'aura ainsi que des produits de grande qualité sur le marché. Il y a des entreprises dans notre Région, on l'a déjà vu, suite aux différentes actions de vérification et de contrôle, qui vont abandonner le secteur, parce qu'elles n'atteignent pas les performances. Il faut effectivement chasser celles et ceux qui mettent n'importe quel produit sur le marché, car qui paie tout cela ? C'est le consommateur qui a une démarche environnementale, pour l'instant réelle, et c'est la Région toute entière au niveau de la qualité des eaux.

Certains se plaignent de cela, plutôt au singulier qu'au pluriel aujourd'hui puisque effectivement, et je vous l'ai dit tout à l'heure, au travers de l'étude qui a été menée sur les 200 stations, nous avons pu identifier aussi la qualité des entreprises. Je ne suis pas là pour donner des noms d'entreprises, mais il est clair que certaines entreprises arrivent à 70-80 % et d'autres arrivent à 11 %, 15 % ou 20 %. Vous aurez bien compris qu'il y avait un réel problème aussi et on peut l'identifier de façon beaucoup plus précise, dans le produit en tant que tel, et pas dans son utilisation par les consommateurs qui effectivement peut aussi poser problème.

La plate-forme d'essais va servir à vérifier l'étanchéité, la résistance à l'écrasement, les déformations, l'efficacité du traitement, etc. Tous ces tests permettront aussi de donner des garanties sur le respect des normes. Je vous ai expliqué que les normes étaient revues et corrigées, je ne vais pas rentrer dans les détails techniques en la matière, sinon M. le Président va m'en vouloir, il est déjà 17 heures 05 minutes. Je terminerai puisque nous aurons encore l'occasion de revenir sur cet élément.

L'évolution sera évidemment très forte durant les prochaines semaines et les prochains mois. On voit déjà les effets de la politique mise en place sur le marché. Deux éléments se retrouveront d'ailleurs dans l'avant-projet d'arrêté : l'élément « normes » revues et corrigées, l'élément « fonctionnement » et donc, le contrôle au fonctionnement et le contrôle à l'installation. Je ne vais pas entrer dans le détail de ces éléments mais je puis vous dire que ces trois points-là : plate-forme d'essais, contrôle des normes de fonctionnement, contrôle des normes d'installation, vont apporter évidemment un réel « plus » sur le marché demain et permettre d'offrir des produits de qualité à nos consommateurs.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Merci, Monsieur le Ministre pour les réponses que vous venez de donner. Il faut se rendre compte que jusqu'à présent, la Région wallonne a versé bon nombre de primes de 2.500 euros pour des systèmes agréés qui ne fonctionnement pas en termes de qualité des eaux et ne respectent pas les normes en vigueur sur le plan européen. La même chose est vraie pour le particulier qui a financé l'autre partie non subventionnée du système. Il faut aussi se mettre en tête que les ménages qui se sont équipés d'un tel système agréé ont bénéficié d'un permis unique de classe 3. Donc, ils se sont mis quelque part, juridiquement, à l'abri pendant une certaine période, alors que les systèmes à l'heure actuelle, d'après les tests, ne peuvent pas garantir le résultat espéré.

Il a donc été tout à fait utile et important de procéder aux tests, d'opter pour une politique d'objectivité qui permet de faire la séparation entre les offres sérieuses et les offres des charlatans, d'autant plus que la technologie en matière d'épuration des eaux individuelles a fortement évolué ces dix dernières années, ce qui déjà en soi crée une confusion au niveau de l'information dont dispose le citoyen. Chez certains, la confusion est totale, donc, outre le souci d'objectivité, je tiens aussi à souligner l'importance d'une campagne d'information qui permettrait de réduire le niveau de confusion et de le remplacer par une information fiable et correcte.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je suis totalement d'accord avec vous sur la faiblesse aujourd'hui, de la communication en la matière. Une campagne d'information sera menée vers les 132.000 habitations en question sur l'ensemble de l'évolution, puisque les techniques ont largement évolué, même si tout ne sera pas complet car les zones prioritaires sont déterminées actuellement, mais les gens sauront exactement à quoi s'en tenir. Je vous demande de faire le relais tous les trois, vous qui êtes particulièrement intéressés par ce sujet, et d'autres ici dans cette assemblée, au niveau de la commission des dépenses électorales pour dire que c'est effectivement prioritaire et qu'il faut absolument informer l'ensemble de la population.

M. le Président. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Président, je pense que cette matière démontre à l'envi, sous la pression des médias, de l'Europe et de la prise de conscience des différents acteurs, que c'est une matière qui est appelée à fortement évoluer et j'apprécie particulièrement quand M. le Ministre nous parlait de son avant-projet d'arrêté, comme s'il était sorti depuis longtemps et qu'il était une évidence pour tout le monde. J'attends avec impatience évidemment de voir ce « bébé » en gestation …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame Cornet, il faut d'abord avoir un bon diagnostic avant de déposer un avant-projet d'arrêté.

Mme Cornet (MR). – Vous posez le diagnostic c'est fort bien, je dois commencer par vous féliciter, c'est cela que vous voulez dire ! Voilà qui est fait.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est la politique du passé.

Mme Cornet (MR). – Je pense qu'il est important de mettre l'accent sur l'information.

En période ou en dehors des périodes électorales, il m'intéresse de vulgariser au maximum l'information et de favoriser l'accès à l'information tant pour les pouvoirs locaux que pour les usagers et les citoyens. En effet, je vous avoue qu'à la faveur des salons comme Batibouw, on y perd son latin, plus personne ne s'y retrouve. Il est important qu'il y ait des normes et des obligations en la matière pour les uns et les autres. Quand on commence un projet de construction, il faut savoir à quoi il convient de se tenir. Je pense que c'est une matière particulièrement importante, je vois que vous en parlez avec passion, j'espère que la passion va vous amener à accélérer le mouvement, ce dont je ne doute pas et à défaut nous serons là pour vous encourager à travailler.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Il est difficile, dans la situation actuelle, de déterminer la responsabilité exacte des différents acteurs. En effet, si les constructeurs ont une responsabilité, l'agréation leur a été donnée. On a vu que le résultat était mitigé sur les responsabilités. C'était en partie la station elle-même, l'installation et l'entretien. Ce n'est pas évident.

Je suis donc d'accord avec vous, cela doit se faire autrement. Je pense que le Comité d'agréation a changé et qu'il y a du renouveau.

Vous avez également annoncé que vous alliez remonter les normes. Je ne sais pas du tout sur quelles bases vous avez dit qu'il y avait eu une analyse sur la façon de faire en France et en Allemagne. Ce serait intéressant de le savoir.

Par ailleurs, vous avez dit que vous alliez augmenter les contrôles. Quand je parlais de cette filière, ce n'était pas uniquement concernant le contrôle, mais l'information et la formation.

Pour moi, il faut commencer en amont. Je considère qu'il y a une différence entre venir installer une station d'épuration individuelle dans une nouvelle maison où on peut souvent prendre ses aises et le faire dans une maison à transformer où on est quelque peu coincé et obligé de faire un travail différent.

Enfin, j'insiste sur l'information sur le projet de décret, qui n'est pas encore arrivé au niveau communal. On a déjà eu l'occasion d'en débattre.

Vous dites que vous y mettez les moyens mais l'information concernant les avantages du lagunage est aussi importante afin que les citoyens aient la possibilité de différencier leurs choix.

M. le Président. – Madame Dethier-Neumann, ceci clôture la série des questions sur l'épuration individuelle. Je suspends les travaux 30 secondes, le temps de demander à M. Stoffels de bien vouloir me remplacer à la présidence.

– La séance est suspendue à 17 heures 16 minutes.

– La séance est reprise à 17 heures 23 minutes.

M. Stoffels, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel.

QUESTION ORALE DE Mme BERTOUILLE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA DÉCHARGE DU MONT D'OR À KAIN – SUIVI DE L'ÉTUDE DE LA SPAQuE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bertouille à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la décharge du Mont d'Or à Kain – Suivi de l'étude de la SPAQuE ».

La parole est à Mme Bertouille pour poser sa question.

Mme Bertouille (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, au mois de janvier, j'avais interrogé Monsieur le Ministre sur les dangers potentiels que représentait la décharge du Mont d'Or à Kain pour les riverains.

Il y a une trentaine d'années, cette ancienne sablière servait de décharge pour Tournai. Depuis la fin de son exploitation, elle a été recouverte d'une couche d'argile et reboisée pour être transformée en zone verte. Ainsi de nombreux riverains se sont installés tout autour de l'ancienne décharge du Mont d'Or et de nombreuses habitations ont été construites.

Dans le cadastre effectué par la SPAQuE, diverses préanalyses ont démontré la présence de biogaz. Les premiers éléments de l'étude de la SPAQuE révélés dans la presse, il y a quelques jours, seraient relativement rassurants. En effet, La production de biogaz sur le site même de l'ancienne décharge ne serait pas continue et les mesures effectuées dans les caves de maisons voisines ont montré l'absence de gaz dans celles-ci.

Quand les résultats définitifs seront-ils connus ?

Pouvez-vous me confirmer que les relevés sont relativement rassurants ?

Les risques sont-ils définitivement écartés pour les riverains ?

Qu'en est-il des dangers qui persistent malgré tout sur ce site ?

Bien que la concentration de biogaz ne soit pas alarmante, comme le dit la presse, la présence de ce gaz nécessite, sans doute, une certaine attention. Des aménagements seront-ils proposés ? Des travaux seront-ils effectués ?

Une dépollution sera-t-elle prévue sur ce site ? Puisqu'il incombe au propriétaire de l'effectuer, des contacts ont-ils eu lieu avec la Ville de Tournai ?

Concernant la population, une réunion d'information est prévue à la mi-mars. Nous sommes aujourd'hui le 8 mars, Journée de la femme, bientôt à la mi-mars … Cette réunion est-elle déjà programmée ? La SPAQuE y sera-t-elle associée ? La Région wallonne sera-t-elle présente ? Quelles conclusions pourront-elles être présentées aux riverains ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, les études de la SPAQuE sont actuellement toujours en cours et rien ne permet, aujourd'hui, d'affirmer définitivement que « la production de biogaz est marginale ». Je tiens toutefois à nuancer ces propos.

La SPAQuE a communiqué qu'il est en effet probable, vu le volume de déchets et l'âge de ce dépôt, que la production de biogaz soit faible. Néanmoins, la configuration des lieux et les projets d'urbanisation en cours ne peuvent certainement pas conduire à considérer l'ensemble du problème comme marginal. En effet, certaines parcelles à bâtir présentent en leur sous-sol des concentrations en biogaz incompatibles avec un octroi responsable de permis de bâtir.

Il faut rappeler que, s'il vient à pénétrer dans une habitation par des joints de construction enfouis ou par des fissures, voire même au travers des fondations, le biogaz peut s'accumuler dans les pièces et s'y concentrer au point, dans certaines circonstances, de conduire non seulement à des risques sanitaires mais également à des risques pour la sécurité des personnes et des biens.

En effet, une concentration comprise entre 5 % et 15 % de méthane dans l'air, le mélange présente un caractère explosif. Or, certaines zones reprises comme zones à bâtir autour du site de Kain présentent actuellement des concentrations de plus de 5 % de méthane dans certaines conditions atmosphériques.

Le site retient donc toute l'attention de la SPAQuE qui continue à surveiller le comportement du biogaz issu de cette décharge.

Une réunion d'information est d'ores et déjà programmée le mercredi 21 mars 2007 à 18h00, l'endroit

précis restant à déterminer. La SPAQuE viendra y présenter l'état d'avancement de ses connaissances aux autorités locales et aux riverains.

En ce qui concerne les interrogations de la Ville de Tournai, quant à savoir si elle peut octroyer des permis d'urbanisme, la SPAQuE a reprécisé à la Ville, le 11 janvier dernier, que les mesures réalisées sur les nouveaux puits confirment le bien-fondé de la position de prudence exprimée le 22 septembre. Il n'est donc pas question d'octroyer des permis dans les conditions actuelles.

Par ailleurs, je rappelle que la sécurité publique relève des compétences du bourgmestre. Par conséquent, s'il le juge utile, le bourgmestre peut prendre l'initiative de bloquer, voire de refuser, toute demande de permis d'urbanisme.

En ce qui concerne les responsabilités et la prise en charge du coût des travaux de réhabilitation, il est clair que cette responsabilité incombe aux détenteurs des déchets. Les responsabilités devront être déterminées. C'est en fonction d'un principe très simple qui s'appelle le principe du « pollueur-payeur », que les coûts devront être ventilés. Mais nous n'en sommes pas encore là aujourd'hui. Chaque chose en son temps : information aux riverains, surveillance accrue de ce site et ensuite, estimation budgétaire et ventilation des coûts.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Je ne suis pas tout à fait satisfaite de votre réponse.

Monsieur le Ministre, vous n'avez pas répondu à la question de savoir quand les résultats définitifs seraient connus.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il n'y a jamais de résultats définitifs. Le 21 mars, nous présenterons l'état d'avancement des connaissances et tous les éléments qui seront en possession de la SPAQuE par rapport à l'étude de ce site.

Des sites tels que celui-là, ne cessent d'évoluer. Il faut 10 ou 15 ans pour que les déchets se transforment et qu'il y ait création de biogaz. Une migration des pollutions peut aussi intervenir et toute une série d'autres éléments. Le 21 mars, l'information sera complète par rapport à l'état des connaissances actuelles. Tout cela évoluera et il y aura une seconde phase qui sera la phase de réhabilitation possible et de répercussion des coûts.

Mme Bertouille (MR). – Monsieur le Ministre, je constate que vous êtes moins rassurant que ce que la presse l'a laissé entendre ces derniers jours. Mais j'attendrai avec impatience la réunion du 21 mars pour savoir exactement ce que la SPAQuE présentera et ce qui sera dit aux riverains.

S'il y a des demandes de permis qui sont toujours suspendues, il y a aussi les nombreux riverains qui habitent aux alentours du Mont d'Or et qui sont inquiets par rapport aux résultats. Je serai, sans doute, présente également le 21 mars pour entendre les résultats définitifs.

M. le Président. – Madame Bertouille, puis-je vous demander d'assurer la présidence de la commission pour les deux dernières questions orales ?

– Mme Bertouille, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LE TRANSFERT D'ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ AGROPHIL À VILLERS-LE-GAMBON »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le transfert d'activités de la société Agrophil à Villers-le-Gambon ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je souhaite faire le point avec vous sur ce dossier dont on a déjà parlé à plusieurs reprises dans l'enceinte de notre Commission de l'Environnement et dont on parle abondamment à Philippeville, et plus particulièrement à Villers-le-Gambon.

Un certain nombre de concitoyens mécontents avaient, à une certaine époque, rebaptisé sur les plaques annonçant l'arrivée ou la sortie de leur village, l'entité de Villers-le-Gambon en « Villers-le-Sambon ». En cause, l'activité de la société Agrophil Op de Beeck et plus particulièrement les nuisances engendrées par l'activité de compostage de celle-ci. Le transfert de l'activité avait été envisagé de manière à s'écarter à la fois d'un voisinage habité et aussi de la zone de protection d'une source bien connue.

Par ailleurs, il semblerait, aujourd'hui, que la société souhaiterait développer sur le site une activité de biométhanisation. On me dit qu'elle est déjà partiellement en cours puisqu'on livre là-bas des légumes dont la date de péremption est dépassée, destinés à être biométhanisés.

Par ailleurs, il semble que l'activité de compostage se poursuit avec un permis d'environnement qui n'est pas respecté, avec des nuisances qui perdurent, principalement d'ordre olfactif. Parmi les récriminations et les observations des riverains, on constate que l'entreprise n'aurait pas effectué les travaux pour empêcher l'écoulement des jus. D'autre part, certaines clauses du permis unique ne seraient pas respectées. Par ailleurs, les observateurs sur place, m'indiquent que des eaux issues de ce compostage, qui ne sont pas récoltées, s'infiltreraient

directement dans le sol, en direction probablement de la nappe phréatique.

Puis-je dès lors vous demander, Monsieur le Ministre, où en est le dossier de cette société ? Loin de moi l'idée de condamner, encore moins de précondamner celles et ceux qui veulent développer une activité, encore faut-il que celle-ci puisse s'exercer dans des conditions normales, dans le respect des prescrits, notamment de leur permis et aussi dans des conditions raisonnables d'activité.

Aujourd'hui, une validation du respect du permis aurait-elle été effectuée par la police de l'environnement ?

Quelles mesures comptez-vous éventuellement prendre ?

Quelles sont les perspectives concernant cette activité – biométhanisation, compostage, transfert.

Je pense qu'une issue avait été trouvée à un certain moment avec le transfert de l'entreprise. Cela avait apaisé les riverains, mais je pense que l'on ne s'oriente plus vers cela et qu'une autre forme d'activité est en train de se déployer sur le site. Je me demande si les faits n'anticipent pas les autorisations pour une partie de l'activité.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pour rappel et pour rejoindre ce que vous venez de dire, le permis d'environnement a été délivré le 25 juin 2003, sur recours de l'exploitant, par mon prédécesseur à Agrophil autorisant le stockage et la manutention de divers produits, notamment pour la fabrication d'aliments pour bétail et amendements organiques et/ou minéraux pour l'agriculture et l'horticulture et, à l'époque, refusant le permis pour l'exploitation d'une plate-forme de compostage de déchets verts car cela demandait un permis d'urbanisme.

Le 23 mars 2004, un permis unique fut délivré par la Commune de Philippeville à Agrophil portant sur la mise en œuvre d'un centre de valorisation de déchets.

Vous savez que la problématique des centres de compostage me tient particulièrement à cœur. En décembre 2005, compte tenu des problèmes récurrents existants, je me suis engagé, vis-à-vis des associations de riverains de certains centres de compostage et en bonne concertation avec Inter-Environnement Wallonie, à élaborer des conditions sectorielles liées à ce type d'exploitation.

Ainsi, le 27 novembre 2006, je remettais un texte aux acteurs concernés, à qui je demandais de l'analyser et d'émettre leurs remarques. Ces remarques ont été examinées et intégrées dans un texte aujourd'hui finalisé. Je devrai donc le proposer dans les prochaines semaines au Gouvernement en première lecture.

J'avais d'ailleurs rencontré le même jour les riverains et la Commune de Philippeville, en prélude à la remise de ce texte.

Nous nous sommes beaucoup investis dans les relations avec les autorités communales et les associations de riverains en participant notamment à plusieurs réunions de travail ou à des comités d'accompagnement.

En ce qui concerne le centre de compostage d'Agrophil, j'ai rencontré les responsables de l'entreprise le 27 novembre 2006 en mon Cabinet. Lors de cette rencontre, les autorités communales m'ont signifié que la société Agrophil pourrait développer sur le site un projet de biométhanisation.

Selon mon administration, des contacts ont été établis entre la DPA et Agrophil, mais, à ce jour, aucun dossier de demande de permis n'a été introduit.

À la question de savoir si je soutiens cette initiative, je vous dirai qu'il ne m'appartient pas de prendre position. Tout industriel a le droit de concevoir un projet et de le porter devant les autorités compétentes pour appréciation.

Simplement, il convient d'apprécier si la localisation de cette société, en zone industrielle enclavée dans un village, en l'occurrence Villers-le-Gambon, est idéale ou pas. Je pense que poser la question revient à y répondre. Cette remarque vaut bien évidemment également pour la localisation actuelle du centre de compostage.

J'estime à ce sujet que la commune porte une responsabilité, puisque d'une part, elle a autorisé l'exploitation de l'installation au cœur du village et d'autre part, l'autorité communale a revu sa position en défaveur de l'installation prévue en pleine zone agricole. Croyez bien que je le regrette.

Pour rappel, l'industriel s'était déclaré prêt à investir 750.000 euros dans un nouveau centre. J'avais étudié favorablement l'octroi d'un subside de 200.000 euros à la commune qui correspondait à 60 % du montant des travaux pour réfectionner la voirie agricole qui amènerait à la nouvelle implantation.

En ce qui concerne tous ces éléments, vous aurez bien compris que j'avais pris toute une série de dispositions, en ce compris des dispositions budgétaires. Les budgets relatifs aux voiries agricoles ne sont pas extensibles à l'infini. Cette solution permettrait d'avoir un centre mieux situé. Je rappelle que le centre de compostage apporte une solution environnementale à toute notre Région. Ces centres ne doivent pas créer des nuisances, *a fortiori* lorsque des riverains habitent près de ceux-ci.

En ce qui concerne les écoulements des eaux issus des centres de compostage, la DPE signale, après deux visites effectuées récemment en conditions climatiques pluvieuses, que les jus sont récoltés correctement et qu'ils s'écoulent vers une citerne de stockage. En période plus sèche, ces jus sont renvoyés vers les tas de compost pour garantir une meilleure décomposition organique.

Les jus influencent-ils les eaux souterraines ?

Les captages de Villers-Monopole sont situés à quelques centaines de mètres d'Agrophil qui est en zone de protection rapprochée. Ces captages sont toujours exploités. Un nouveau forage est en cours d'essai pour

augmenter la capacité de production, et non parce que les autres captages sont « impropres à la consommation ».

Plus précisément, pour les sources de Villers-Monopole, on ne constate pas d'évolution négative de la qualité des eaux. À titre indicatif, la concentration en nitrates est stable depuis plus de 10 ans.

En ce qui concerne les captages destinés à la distribution publique de l'eau, l'Administration n'a relevé aucun captage qui serait pollué par le centre de compostage.

Vous faites allusion aux rapports de police attestant le non-respect des conditions du permis. À ce propos, la DPE m'indique qu'elle n'a pas connaissance de ces rapports de police et qu'elle n'a pas été sollicitée par le Parquet. Les seuls rapports de police dont la DPE a eu connaissance sont des rapports d'enregistrement de plaintes par la police locale. Par contre, celle-ci n'a jamais effectué de constats d'infractions par rapport au permis.

Ceci dit, je ne veux pas nier que des problèmes existent, mais ils existaient dès le départ car le problème se situe dans l'installation de ce type d'activités à cet endroit.

J'espère qu'au travers de toute la collaboration que nous devons avoir entre les différents opérateurs, que la bonne volonté et le bon sens l'emporteront dans les prochaines semaines.

Le 27 novembre dernier, j'ai demandé aux riverains et aux autorités communales de prendre leurs responsabilités. Pour ma part, je suis prêt à les prendre au niveau de la voirie pour permettre une délocalisation de ce site. Mais on ne peut pas faire un pas en avant et deux en arrière tous les trois jours. Or, après concertation, je dois constater avec regret que tout cela se dilue au fil du temps, avec toutes les conséquences que cela entraîne pour les citoyens à cet endroit.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces différentes réactions. Je pense qu'elles sont franches. Je crois qu'il y avait eu un investissement de la Région wallonne dans votre chef et dans le chef de votre département pour trouver une solution qui aurait pu être dégagée. Elle était satisfaisante à la fois pour l'entreprise et pour les riverains, et pour le développement futur de l'activité.

Je regrette qu'on s'en écarte après quelques semaines pour réorienter l'activité au cœur d'un site habité. Cela ne me semble pas être opportun. C'était le sens du permis en recours qui avait autorisé l'activité, en excluant ce qui était de nature à poser problème.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'avenir du dossier, à partir du moment où la société n'introduit pas de permis pour une unité de biométhanisation, il ne lui appartient évidemment pas de faire cette activité – je ne dis pas qu'elle la fait, je suis très circonspect. La demande que je ferai par rapport à son activité actuelle, c'est que la DPE puisse vérifier, comme elle l'avait fait en 2006, le respect des conditions requises. Si celles-ci sont respectées, il n'y a rien à dire. Dans le cas contraire, cela pose problème.

Si j'évoque ce dossier à ce stade, c'est parce que nous sommes en période hivernale. Je crains que le retour des températures plus importantes et surtout d'une activité plus importante – le traitement des flux de déchets verts se faisant surtout en période de croissance des végétaux – ne ramène le dossier.

Je vous suggère donc de demander à l'Administration de veiller à ce que les règles soient respectées afin de garantir aux riverains leur qualité de vie. Même si, et j'y adhère pleinement, la liberté d'entreprendre, l'initiative, la volonté de développer du travail, de l'activité, doivent être pleinement respectées, l'activité doit s'exercer dans des conditions raisonnables.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LE COÛT DE LA PRODUCTION AGRICOLE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le coût de la production agricole ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – À une question écrite récente, vous me répondiez que les producteurs de lait en Belgique bénéficient d'un prix, en moyenne pour le litre de lait, qui serait inférieur de 12,4 % à la moyenne européenne. C'est la réponse que vous m'avez fournie en date du 22 février dernier.

Malgré ce constat, il y aurait eu un phénomène de rattrapage qui s'est confirmé pendant certaines années et qui s'est arrêté en 2005, le prix du lait connaissant une baisse plus sensible, depuis lors, que dans nos pays voisins.

Une des explications avancées résiderait dans le fait que le prix que l'on paye au producteur dépend aussi de ce que l'on fait du lait, de la manière dont on le transforme. Si on produit des produits à haute valeur ajoutée tels qu'en Italie, on sait évidemment offrir un prix plus intéressant aux producteurs que si on le transforme en produits à moindre valeur ajoutée, comme c'est le cas en Belgique ou en Irlande. C'est un constat permettant de décrire de façon générale les conditions dans lesquelles nos producteurs de lait se trouvent.

L'agriculteur se voit donc confronté à des tendances contradictoires. La stagnation, voire même la diminution, du prix qu'il peut obtenir pour les produits et d'autre part, l'augmentation du coût de production lié à différents facteurs, par exemple aux normes de production, aux attentes du consommateur, aux exigences de qualité, au bien-être humain et animal et à l'environnement.

Je ne vais pas remettre tout cela en question, mais l'agriculteur lui-même, en fonction de ces deux tendances contradictoires, se voit parfois assis entre deux chaises.

De ce fait, je tiens à saluer le courage de ceux qui, malgré les incertitudes qui caractérisent l'avenir de leur profession, continuent à fournir des produits de qualité.

Face à cela, un débat a lieu concernant les aides accordées aux agriculteurs lorsqu'ils investissent. Un nouveau système de subsidiation est toujours en discussion, certaines activités n'émargeant pas aux aides du Fonds d'investissement.

Ainsi, j'ai pu lire dans la presse que vous envisageriez de mettre sur pied un système de garantie bancaire. C'est une perspective qui me paraît prometteuse d'autant plus que les jeunes agriculteurs doivent pouvoir se développer, pouvoir grandir pour survivre comme agriculteurs. Monsieur le Ministre, je souhaiterais connaître un peu plus de détails sur ce projet de garantie bancaire.

Je souhaite surtout savoir si le dispositif envisagé est compatible avec la politique européenne, qui de façon générale, vise à réduire le niveau de subsidiation et à mettre les produits agricoles wallons en concurrence avec les produits importés et souvent fabriqués à un coût moins cher.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si vous le permettez, je commencerai peut-être par la fin de votre intervention concernant le nouveau système du Fonds d'investissement agricole adopté par le Gouvernement wallon le 1er mars dernier par lequel je privilégie des investissements qui feront progresser l'agriculture dans toutes ses fonctions : fonctions nourricières mais aussi, fonctions nouvelles liées notamment aux énergies (biocarburants, etc.), fonctions aussi par rapport à la diversification agricole. J'ai eu l'occasion de m'en expliquer ici.

Effectivement, la fonction nourricière reste importante. Nous devons encore avoir une suffisance en termes de production de nos matières premières, et permettre l'exportation puisque cela fait vivre toute une Région au niveau économique.

Mais il y a aussi d'autres fonctions liées à l'environnement, à l'aménagement du territoire, à la diversification agricole, au tourisme, à d'autres systèmes qui montrent que nous devons orienter les investissements et l'aide aux investissements, avec une bonification très forte pour la qualité différenciée et tout ce qui est bio. Je peux vous dire que tout cela a largement changé, et ceci avec un aspect le plus prospectif possible par rapport aux aides aux investissements.

Cela veut dire que l'agriculteur doit se doter dans les trois années qui viennent d'un plan d'investissements, de moyens différents puisque les bonifications d'aides se font en fonction des majorations, d'un aspect plus collectif, plus prospectif et plus qualitatif. C'est un plus indéniable qui oriente l'agriculture vers une certaine production, relevante dans les prochaines années. J'ai eu le plaisir de rencontrer directement les agriculteurs puisque je suis allé dans vos régions respectives. En 20 jours, j'ai assisté à 13 commissions agricoles en soirée et j'ai terminé par deux endroits : le vôtre et le mien puisque je suis allé à Eupen mardi dernier, et à Bastogne vendredi.

M. Stoffels (PS). – J'aurais voulu y participer mais j'avais une séance communale.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On me l'a dit.

Une garantie publique complémentaire et supplétive couvrant 75 % du crédit consenti par les investissements repris dans un plan d'investissements sur trois ans qui bénéfice d'une aide publique est prévue. Cette garantie n'est d'ailleurs pas nouvelle elle existe depuis le démarrage du FIA en 1962. Le système reste donc inchangé.

La garantie offerte peut être considérée comme une aide d'État et je devrai donc le notifier comme tel à la commission européenne. Cela avait déjà été le cas pour la période 2000-2006. Nous allons nous battre pour faire en sorte que la commission accepte toujours cette garantie qui est un gage de sécurité pour l'ensemble du secteur et pour les jeunes en particulier.

Pour rejoindre l'impérieuse nécessité d'exiger de nos fournisseurs externes les mêmes niveaux de qualité que ceux imposés aux producteurs européens, de bonnes perspectives se dessinent d'ailleurs concernant votre région, je ne peux en dire plus. Votre région est d'ailleurs intimement liée à la mienne au travers des groupements puisque des producteurs laitiers se retrouvent au travers de deux associations. Nous devons imposer au niveau international les mêmes « contraintes » au niveau environnemental et sanitaire, du bien-être animal, de la traçabilité, etc.

Il n'est pas normal que les produits qui viennent chez nous, tels le bœuf argentin ou les volailles brésiliennes ou thaïlandaises élevées en cages étroites, soignées avec des produits interdits par la réglementation européenne entrent à de très bas prix sur les marchés européens. Il en va de même avec le coton, le soja, les OGM, … Comme vous le savez, je dénonce et je combats cette concurrence déloyale vis-à-vis de nos producteurs et consécutive de l'incohérence totale en matière d'environnement de la politique européenne.

Il y a une certaine incohérence au niveau européen entre ce qui est demandé aux Ministres sur le plan environnemental et ce qui est demandé aux Ministres de l'agriculture. J'ai la chance d'avoir l'agriculture et l'environnement dans mes compétences.

Pour l'instant, au niveau de l'Agriculture, Mme la Ministre fédérale est la porte-parole. C'est au niveau de la Flandre et de la Wallonie que nous décidons de la politique agricole de notre pays. Je dis cela avec beaucoup de respect, c'est la régionalisation de l'Agriculture qui a voulu cela et donc, elle n'a pas de position à pren-

dre, mais juste le droit de parler le langage « letermien » et « lutgenien ». Au travers de la concertation que nous avons entre la Wallonie et la Flandre, nous nous mettons donc d'accord sur nos positions respectives.

Je tiens d'ailleurs à préciser que depuis mon entrée en fonction, il n'est pas arrivé une fois qu'on ne parvienne pas à se mettre d'accord, ce qui n'est déjà pas si mal par rapport à l'agriculture. Cela veut dire que l'on développe des politiques croisées qui sont intéressantes pour tous les agriculteurs.

Au niveau du Conseil « environnement », je voulais souligner l'incohérence des politiques croisées du point de vue de l'agriculture. Le pire étant évidemment l'acceptation d'importations.

Il est vrai que l'on peut utiliser les critères sociaux, sanitaires, mais le critère environnemental connaît, aujourd'hui, un développement extraordinaire au travers de la lutte contre le réchauffement climatique.

D'un côté, on accepte l'importation de produits. Je représentais la Belgique lors du dernier Conseil européen et nous avons eu un riche débat sur la lutte contre le réchauffement climatique avec un accord sur la réduction de 20 %. Pour ma part, je souhaitais que l'on aille jusqu'à une diminution de 30 %, mais l'État fédéral a eu quelques réticences en la matière. On lutte contre le réchauffement climatique, on défend le protocole de Kyoto, on salue Al Gore, mais dans le même temps, on nous dit que l'on doit s'en tenir à une réduction de 20 %. Cela me fait beaucoup sourire.

Par ailleurs, des décisions prises allaient à l'encontre de tout cela et dénotaient un manque de volonté évident.

Nous avons eu, lors de ce Conseil européen, ce grand débat, nous arrivons à un accord de réduction de 20 % et peut-être de 30 %, si d'autres pays extra-européens avaient accepté aussi de faire un effort équivalent, et nous acceptons, nous Ministres de l'Environnement, l'importation d'œillets OGM (les œillets bleus) de l'Équateur.

Ensuite, on revient à la lutte contre le réchauffement climatique : -20 %, -30 % … La discussion entre les chefs d'État aura lieu ce soir, à 18 heures. Ils ont repris les conclusions de ce Conseil européen des Ministres de l'Environnement et de l'Énergie.

Nous prenons cette décision une demi-heure plus tard. Cela montre combien il est important d'avoir toujours une politique croisée au travers aussi de l'agriculture et c'est une belle façon de valoriser notre agriculture et nos agriculteurs, avec une proximité d'approvisionnement – je le rappelais tout à l'heure au travers du projet de Biowanze : non-utilisation d'énergies fossiles, approvisionnement en matières premières.

Il faudrait avoir exactement la même démarche pour l'ensemble des produits qui rentrent sur le marché européen et donc, qui viennent concurrencer de façon déloyale, et avec des conséquences possibles sur la santé de nos concitoyens, des produits de grande importation. C'est évidemment un objectif majeur que nous devons poursuivre; ce n'est pas du protectionnisme, c'est de la cohérence entre les différentes politiques régionales, européennes et mondiales.

Je resterai d'une grande fermeté en la matière. Ce qui est exigé au niveau de nos producteurs devrait l'être aussi au niveau des produits importés. Quel que soit le produit, quelle que soit sa provenance, il doit offrir la même garantie pour le consommateur. Ce doit être aussi une garantie du développement de notre agriculture, et garantir par là même une alimentation de meilleure qualité dans les pays en sous-alimentation qui pourtant exportent une partie de leur production.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Ministre, je ne peux que vous remercier pour la réponse que vous m'avez fournie.

La profession d'agriculteur est effectivement soumise à des orientations totalement différentes par rapport au passé.

Aujourd'hui, l'agriculteur est multi-fonctionnel. Je ne peux que vous encourager à aller de l'avant dans les deux sens. D'une part, il faut essayer, par une campagne d'information, de sensibilisation, de faire changer les mentalités afin d'encourager les agriculteurs à s'établir également comme producteurs d'énergie – ce sera un créneau d'avenir pour l'ensemble du secteur.

D'autre part, il faut vous battre pour que les produits importés soient soumis aux mêmes conditions de production, qu'il s'agisse des contraintes sociales et sanitaires, mais aussi des conditions relatives à l'environnement, que les produits que nous avons la chance de fabriquer en Région wallonne.

Étant moi-même fondateur d'une asbl de protection du consommateur, depuis les années 1990, j'ai déjà œuvré pour que cette association s'engage dans le sens d'un étiquetage clair des produits permettant aux consommateurs de faire la différence entre un aliment à base d'OGM et un aliment de qualité produit chez nous.

Les contraintes environnementales qui pèsent sur les conditions de production, à long terme, peuvent ainsi devenir des atouts ou des chances car nos agriculteurs qui ont dû s'habituer à celles-ci, avant les autres, auront une longueur d'avance.

Mme la Présidente. – Ceci clôture nos travaux.

La séance est levée.

– La séance est levée à 18 heures 03 minutes.

ABRÉVIATIONS COURANTES

CET	Centre d'enfouissement technique
DGRNE	Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DNF	Division Nature & Forêts
DPE	Division de la Police de l'Environnement
FWA	Fédération wallonne de l'Agriculture
ICDI	Association intercommunale pour la collecte et la destruction des immondices
IEW	Interenvironnement Wallonie
LIFE	Instrument financier pour l'Environnement
OGM	Organisme génétiquement modifié
ONG	Organisation non gouvernementale
PCDR	Plan communal de Développement rural
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement
SPGE	Société publique de Gestion de l'Eau
TPE	Très petite entreprise (moins de cinq travailleurs)
UCL	Université catholique de Louvain
UE	Union européenne
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie